



Mission Gestions Externes
et Ingénierie Contractuelle Complexé

RAPPORTS ANNUELS 2009

RAPPORTS ANNUELS 2009

des délégataires de
des délégataires de
service public
service public



SOMMAIRE

I - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

1.1 – STATIONNEMENT

<i>Parking Arsenal/Esplanade</i>	<i>p</i>	4
<i>Parking Cathédrale</i>	<i>p</i>	9
<i>Parking Coislin</i>	<i>p</i>	17
<i>Parking Gare-Charles De Gaulle</i>	<i>p</i>	22
<i>Parking Maud'huy</i>	<i>p</i>	27
<i>Parking St-Thiébault</i>	<i>p</i>	32
<i>Parking Théâtre</i>	<i>p</i>	37
<i>Parking République</i>	<i>p</i>	41
<i>Parking Gare-Amphithéâtre</i>	<i>p</i>	45
<i>Stationnement sur voirie</i>	<i>p</i>	50

1.2 - SPORT ET SERVICES A LA POPULATION

<i>Le Golf</i>	<i>p</i>	55
<i>Les Arènes</i>	<i>p</i>	65
<i>Le crématorium</i>	<i>p</i>	72

1.3 – ENERGIE / EAU POTABLE

<i>Chauffage urbain (Metz Est)</i>	<i>p</i>	78
<i>Eau potable</i>	<i>p</i>	84

II – RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES GERES EN REGIE

<i>Le camping</i>	<i>p</i>	107
-------------------	----------	-----

1.1 STATIONNEMENT



PARKING ARSENAL / ESPLANADE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit, pour les deux parkings, de la Société Anonyme PARCS GFR dont le siège social est situé 1, avenue Ney à METZ.

L'exploitant est URBIS PARK qui est le nom commercial de la SA PARCS GFR.

Même s'il existe deux contrats de délégation de service public séparés (ARSENAL et ESPLANADE), l'ouvrage est analysé dans son ensemble sur le plan de son exploitation.

En effet, le personnel, la maintenance et les équipements (péage, équipements de sécurité...), les voies d'entrées et de sorties sont communs aux deux parkings, qui n'en constituent en fait qu'un au regard de la clientèle.

1.2. Date d'entrée en vigueur des contrats

Pour ARSENAL : Convention en date du 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre commercial souterrain à l'Esplanade de Metz : la présente convention est conclue pour la durée du bail à construction c'est-à-dire 99 années qui commenceront le 1^{er} avril 1963.

Pour ESPLANADE : Convention en date du 10 novembre 2004.

1.2. Date de fin des contrats

ARSENAL : 31 mars 2062.

ESPLANADE : 8 octobre 2037.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La S.A. PARCS GFR assure l'exploitation des 1 479 emplacements de stationnement souterrains pour ARSENAL et des 620 places pour Esplanade, soit un total de 2 099, ainsi que la gestion des 28 cellules commerciales de la galerie marchande, qui constitue le dégagement principal du parking et assure la liaison entre le parking et les Galeries Lafayette.

2.2 – Accessibilité des parcs

Les parkings sont ouverts aux clients 24h/24 et le personnel est présent en permanence.

Les entrées des véhicules se font côté Boulevard Poincaré (5 entrées). Les 2 entrées côté Place de la République ont été fermées avec les travaux de la trémie.

Les sorties de véhicules se font principalement par la trémie côté République débouchant sur l'avenue Ney (5 chenaux de sortie) et accessoirement par le Boulevard Poincaré à partir du niveau 2 (1 borne de sortie) pour rejoindre Metz Nord.

Les entrées piétons s'effectuent principalement par la galerie marchande et par l'entrée piétonne « Beaux Arts ». Cette entrée ainsi que l'ascenseur côté Galeries Lafayette sont équipés d'un lecteur « piétons » qui sécurise l'accès aux parcs entre 22h00 et 6h00 pour les clients.

2.3 – Le nombre de salariés affectés au service

7 personnes sont affectées au service exploitation et au péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance a été assuré par le personnel du délégué et les interventions d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériels de péage, serrurerie, portails, réfection des sols, sécurité (incendie, extincteurs...), vidéosurveillance, pompes de relevage, travaux de peinture, électricité, OTIS pour les escalators.

La surveillance est assurée dans les zones entrées et sorties des véhicules avenue Ney et boulevard Poincaré par des caméras haute définition.

La galerie commerciale et les accès piétons vers le centre-ville sont sous surveillance caméras mais bénéficient également de la présence d'un gardien.

Une caméra est également présente à l'accès piétons Arsenal.

Le gardiennage est renforcé par la présence d'un agent les mercredis et samedis de 10 h à 19 h. Cet effectif est maintenu tous les jours selon l'insécurité constatée, notamment durant les foires ou les congés scolaires.

2.4 – Les travaux réalisés en 2009

Après la mise en exploitation du parc Esplanade le 9 octobre 2007, le parc Arsenal a poursuivi sa rénovation avec une reprise importante des sols et une mise en peinture complète en 2008.

Un système de vidéosurveillance (52 caméras et grand écran de visualisation au local d'accueil) a également été installé. Enfin, la signalétique véhicule et piétonne a été renforcée.

Autres travaux

- Installation d'une borne de sortie complémentaire au niveau 1 en lieu et place de l'entrée de l'ancienne trémie, portant à 8 le nombre de chenaux de sorties du parc ;

- Poursuite des travaux de signalétique avec affichage dynamique des places disponibles par niveau et par zone en entrée de parc.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements :

1240 en 2009 (contre 1288 en 2008 - 1122 en 2007 - 1062 en 2006 et 1065 en 2005).

Les abonnements résidents, introduits en octobre 2007, sont passés à 120 (contre 100 fin 2008 et 44 fin 2007).

Nombre d'abonnement selon le cas de figure :

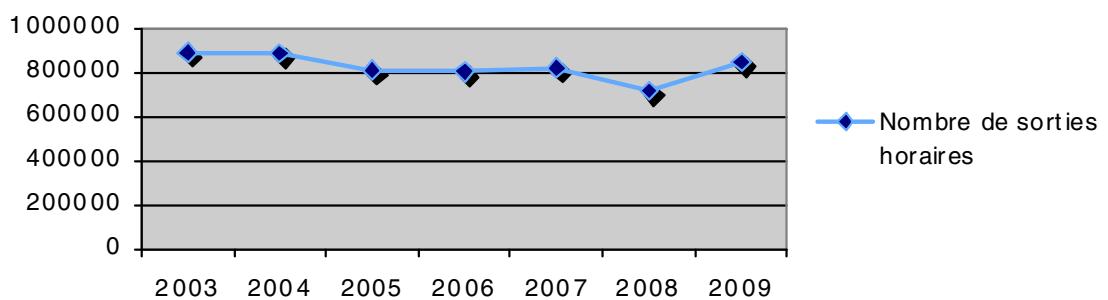
	Permanent			Résident (tarif créé en octobre 2007)		
	mois	trimestre	année	mois	trimestre	année
2007	287	426	409	17	21	6
2008	265	357	425	39	42	19
2009	145	382	397	39	48	33

Nombre de sorties horaires :

850 165 en 2009 (contre 718 823 en 2008 - 820 601 en 2007 - 807 057 en 2006 et 812 188 en 2005).

L'augmentation de la fréquentation est de 18 %.

Cependant, malgré la fermeture définitive du parking aérien le 15 avril 2009, on constate un report très partiel des usagers vers le parking souterrain Arsenal. Les raisons sont diverses : nécessité de changer ses habitudes qui est un long travail d'adaptation, la modification des changements d'accès, certaines difficultés de signalétique extérieure.



Période de saturation du parc : malgré la disparition du parc aérien, le parking Arsenal n'a pas connu de saturation hormis les week-ends du marché de Noël.

3.2 – Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable:

- circulation spacieuse,

- places de stationnement larges,
- liaisons directes, à l'abri, avec l'Arsenal et les Galeries Lafayette,
- sorties des véhicules proches de l'accès autoroutier,
- surveillance et vidéosurveillance renforcée,
- programme de rénovation continu : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation la carte bancaire.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 1er juillet 2005, le tarif horaire est de 1,50 € à Arsenal et depuis le 9 octobre 2007 à Esplanade. La tarification horaire est inchangée en 2009.

Le tarif de soirée à 0,50 €, introduit également au 1^{er} octobre 2007, est maintenu.

Par contre les tarifs de l'abonnement permanent extérieur ont été augmentés en 2009.

Les tarifs au 31/12/09 s'établissent comme suit :

PARCS DE STATIONNEMENT ESPLANADE ET ARSENAL	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/20h00	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs communs au 31/12/2009</i>
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	11,00 €
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE – de 20h00 à 1h00 du matin	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2009</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION HORAIRE JOUR DE MATCH DU FC METZ	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2009</i>
4h	1,00 €

TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
	<i>Tarifs au 31/12/09</i>
<i>Abonnement Résidant – 24h/24h et 7j/7j</i>	
Mensuel	65,00 €
Trimestriel	185,00 €
Annuel	702,00 €
<i>Abonnement – Permanent extérieur – 24h/24h et 7j/7j</i>	
Mensuel	105,00 €
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
<i>Location – 24h/24h et 7j/7j</i>	
Mensuel	144,00 €
Trimestriel	410,00 €
Annuel	1 545,00 €
<i>Carte perdue</i>	
Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	30,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2005	2006	2007	2008	2009	2008 /2009
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 328 716	3 423 619	3 543 463	3 747 627	3 922 757	+ 4,67%

Résultat d'exploitation 1 613 975 - 187 761 1 588 249 805 530 854 891 + 6,50%

La redevance due à la Ville est de 46 731 en 2009 contre 37 161 € en 2008 (montant HT).

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Optimiser le jalonnement routier du parc.

Prise en compte dans l'aménagement futur du quartier de la livraison des cellules commerciales et l'enlèvement des déchets des commerçants de galerie commerciale.



PARKING CATHEDRALE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la Société SANEMA qui a créée spécifiquement une filiale, la société par actions simplifiée SPCM, pour exploiter le parking conformément à l'article 5 du contrat de délégation de service public. Le siège social de la société mère est 44 avenue Daumesnils 75012 Paris et sa filiale rue d'Estrée à Metz.

1.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

Contrat de concession en date du 20 décembre 2006 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

1.2. Date de fin du contrat

31 décembre 2031.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La SAS SPCM est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 367 emplacements de stationnement souterrains (dont 8 emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et 1 place réduite), 20 emplacements motos et 20 emplacements vélos (contre 387 emplacements voitures avant le 1^{er} janvier 2007).

2.1.1 Les missions générales de la SPCM

Le déléataire est chargé par le contrat d'affermage :

- d'exploiter à ses risques et périls le service public du parking souterrain Cathédrale,
- d'accueillir les usagers et garantir l'ouverture du parc 24h/24 et 7j/7,
- de promouvoir l'équipement et développer sa fréquentation notamment par le biais de partenariats avec les commerçants et/ou leurs organismes représentatifs,
- de réaliser la collecte, le comptage et l'intégration des droits de stationnement versés par les usagers du service pour le compte de la Collectivité, cette dernière percevant une redevance,
- de garantir à la Collectivité une mission permanente d'assistance, de conseil et de communication dans le domaine du stationnement, objet du contrat,

- d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien de l'équipement en effectuant les travaux d'entretien et de réparations courantes ainsi que les travaux de renouvellement et de grosses réparations tels qu'ils sont définis par le contrat,
- de procéder en cours de contrat et par voie d'avenant aux travaux de modernisation et d'amélioration du service éventuellement décidés par la Collectivité et le cas échéant soumettre ceux devenus utiles ou réglementaires pour la bonne marche du service.

2.1.2 *Les missions particulières de la SPCM*

Le délégataire est plus particulièrement chargé :

- de réaliser en début de contrat l'ensemble des travaux de modernisation et d'amélioration du service dans les conditions et délais établis contractuellement,
- En particulier au titre des travaux de modernisation : améliorer l'accessibilité des usagers, notamment des PMR par la mise en service d'une plate-forme élévatrice et le remplacement de l'ascenseur existant, la création d'espaces réservés aux vélos, aux motos ; la réalisation de sanitaires publics...
- Notamment au titre des travaux d'amélioration du service : adapter les émergences sur la Place du Marché Couvert, procéder à la réfection complète du parc en intégrant la notion d'espace et de transparence (portes et ses vitrés, mise en lumière, réflexion esthétique et décorative, remise en peinture totale...), améliorer le confort et la facilité d'utilisation de l'équipement (signalétique lumineuse et dynamique, modification des entrées-sorties, remplacement du matériel de péage, sonorisation du parc, mise en place d'interphone,...),
- de sauvegarder et valoriser l'ouvrage par sa mise en conformité et sa sécurisation (reprise et élargissement de l'étanchéité de l'ouvrage dans son ensemble, reprise des structures affaiblies, des joints de dilatation, des canalisations, remplacement des pompes de relevage, du système de ventilation, de détection incendie et pollution, des colonnes sèches, de l'ensemble des installations et équipements électriques, mise en place de la vidéosurveillance...).

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Construit en 1979 et rénové entièrement en 2007, le parking Cathédrale comprend 4 niveaux desservis par rampe hélicoïdale, une entrée véhicules au niveau -2, une sortie véhicules au niveau -3, et deux accès piétons.

Un ascenseur dessert les quatre niveaux mais ne débouche pas au niveau de la place du Marché Couvert.

2.3 – Horaires d'ouverture

Le parc est accessible aux usagers 24h/24h et 7j/7j.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

2.4.1 – Personnel SPCM

Un opérateur nettoyage et entretien assure les missions relatives au nettoyage et la maintenance courante du parking (à temps partiel 85% jusqu'au 14 septembre 2009 puis à temps plein). Le personnel SPCM exerce dans le cadre de la Convention Nationale des Services de l'Automobile.

2.4.2 – Personnel SPCM/SANEMA

Par le biais d'une convention, la société SANEMA met à la disposition de sa filiale SPCM la structure d'encadrement nécessaire à la réalisation de ses missions de gestion, contrôle et suivi de l'exploitation.

Les personnels SANEMA impliqués dans le fonctionnement du parking Cathédrale exercent dans le cadre de la Convention Nationale des Services de l'Automobile.

L'agence SANEMA Metz assure la gestion et suivi quotidien de l'exploitation avec 2 agents (responsable d'exploitation et chef de parc).

L'agence SANEMA Paris assure l'encadrement, le développement, les relations avec la Ville de Metz avec 1 agent.

Les services administratifs et financiers sont également assurés par l'agence SANEMA Paris.

2.4.3 – Sous-traitance

SPCM dispose de contrats de sous-traitance auprès de la société de surveillance et de gardiennage SECURISITE, basée à Metz, qui met à disposition de l'exploitation ses agents d'accueil et de surveillance pour la réalisation des amplitudes horaires, des remplacements et de la surveillance nocturne du parc. Un responsable d'exploitation de SECURISITE assure l'encadrement des effectifs de l'entreprise sous-traitante et le suivi commercial ; il est l'interlocuteur permanent de SPCM.

2.5 – Les moyens techniques

Agence SANEMA Metz

Installée 24 En Nexirue, elle dispose d'un local de 50m2 composé d'un bureau d'accueil, d'un atelier technique et d'une salle de repos.

L'agence a pour objet :

- d'assurer le suivi administratif et logistique de l'exploitation,
- de réaliser les opérations de maintenance sur les matériels,
- d'offrir aux salariés le confort nécessaire à leur activité.

Les moyens et matériels dont dispose l'agence

- Véhicule de service type utilitaire léger mis à disposition en cas de besoin,
- Téléphones mobiles,
- 1 téléphone répondeur-enregistreur sur ligne fixe et 1 copieur fax sur ligne fixe,
- 1 ordinateur PC avec liaison Internet pour la gestion administrative et financière,
- Atelier technique pour les petites réparations,
- Matériels de maintenance des équipements pour les dépannages,
- Stock de consommables destiné à l'exploitation,
- Outillage spécifique.

Le local d'accueil et équipements du Parc Cathédrale

- Présence d'un agent d'accueil et de surveillance 24h/24 7j/7,
- Gestion Technique Centralisée des systèmes de sécurité, ventilation et pollution,
- Armoires principales d'alimentation électrique des équipements,
- Boîtier de contrôle des pompes de relevage et alarme du séparateur à hydrocarbures,
- Centrale de gestion des équipements de péage,
- Caisse manuelle pour les encaissements et le codage des cartes d'abonnement,
- Centrale de gestion de la signalisation et du jalonnement place par place,
- Poste chef interphonie interface avec la vidéosurveillance,
- Moniteurs et poste de commande du dispositif de vidéosurveillance...

2.6 – Les travaux réalisés en 2009

Les travaux contractuels de modernisation et d'amélioration du service ont été réalisés en 2007 et finalisés en 2008.

L'année 2009 a été consacrée à des travaux de renouvellement et de grosses réparations.

- *Travaux sur l'ouvrage (compte GER)* : mise en œuvre d'une protection et d'un drainage en sous-face de la dalle supérieure suite à l'apparition de nouveaux écoulements d'eau d'infiltration sur une surface d'environ 11 emplacements de stationnement ;
- *Equipements de péage (compte GER)* : mise en place aux bornes de sortie d'une technologie nouvelle permettant un traitement sécurisé des paiements CB par puce, sans tabulation du code secret (en cours d'installation). L'adaptation des matériels engage une mise à jour des logiciels du serveur bancaire, le remplacement des faces avant des 2 bornes de sortie avec intégration dans chacune d'un lecteur de cartes à puce ;
- *Entretien courant (hors GER)* : remise en peinture du local d'accueil et de surveillance et reprise ponctuelles d'étanchéité et de peinture du parking.

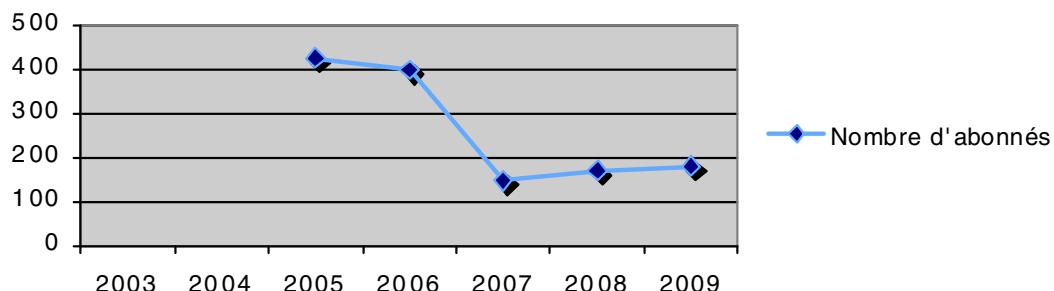
3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - Les chiffres clés du service

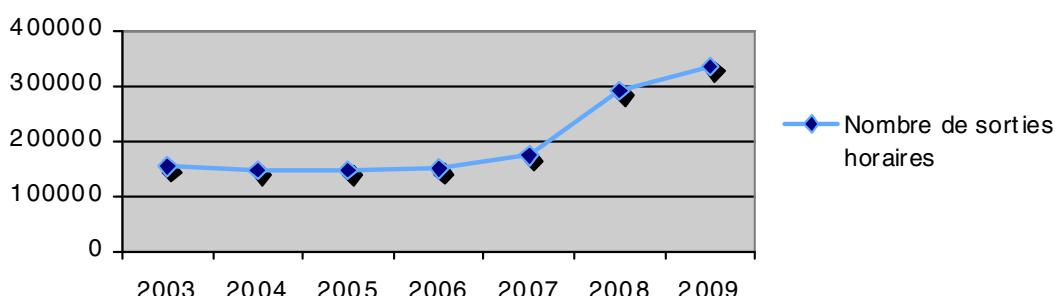
Nombre d'abonnements et locations :

180 en 2009 (contre 171 en 2008, 149 en 2007 et 399 en 2006)

Il est rappelé que le contrat de DSP prévoit 110 places d'abonnés occupés simultanément.



<u>Nombre de sorties horaires</u>	2005	2006	2007	2008	2009	2008/2009
	148 487	149 838	174 584	290 758	335 165	+ 15.27 %

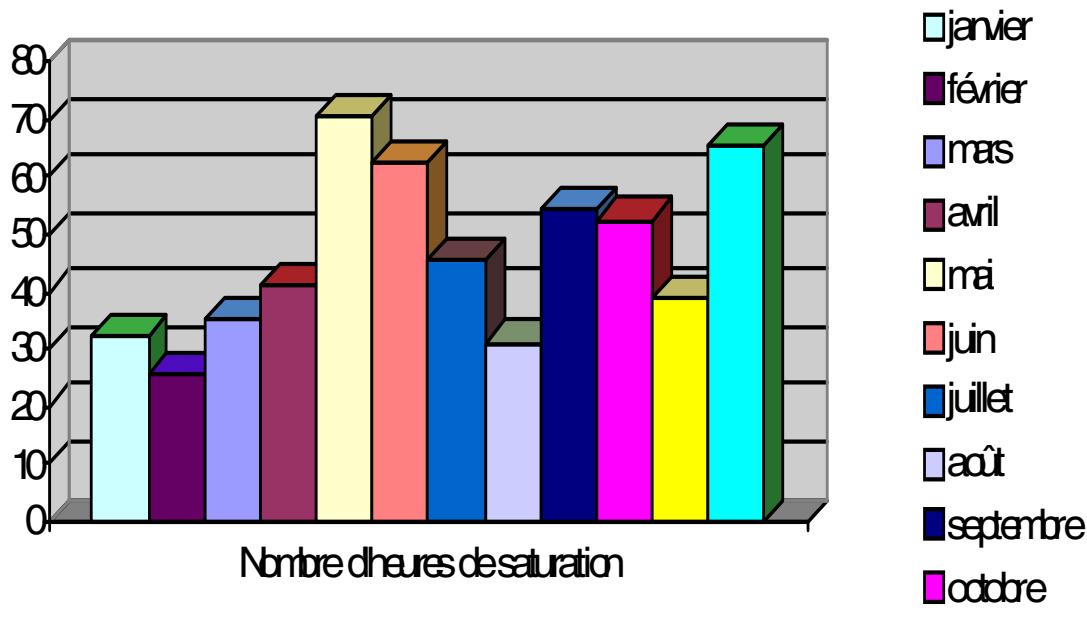


En 2008, le nombre de sorties horaires a été en augmentation considérable, du fait des travaux de réhabilitation du parking qui donnent une atmosphère plus sécurisante au parking.

L'année 2009 marque un véritable progrès dans la fréquentation du parking qui a atteint son niveau de fonctionnement normal avec une réelle orientation vers le stationnement rotatif de proximité et l'abonnement résidentiel.

Période de saturation du parc :

La saturation du parc est particulièrement importante en mai, juin et au cours du dernier trimestre :



3.2 Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable :

- circulation améliorée,
- liaisons directes avec le marché couvert et le plateau piétonnier,
- surveillance et vidéosurveillance renforcée,
- programme de rénovation jugé favorablement : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation la carte bancaire.

Toutefois, il est noté que les usagers se plaignent de la largeur insuffisante des places qui ne peuvent être agrandies du fait de la conception initiale de l'ouvrage.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Les tarifs n'ont pas évolué en 2009 et s'établissent comme suit :

PARCS DE STATIONNEMENT CATHEDRALE	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/19h00	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
½ heure	0,90 €
1h	1,50 €
1h ½	2,50 €
2h	3,00 €
2h ½	4,00 €
3h	4,50 €
4h	5,50 €
5h	6,30 €
6h	7,10 €
7h	7,50 €
heure supplémentaire	0,50 €
De 10h à 24h	9,00 €
Ticket perdu 24h	9,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE – de 19h00 à 7h00 du matin	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
de 19 h à 1h	0,50 €
7 heures	1,50 €
8 heures	2,50 €
9 heures	3,50 €
10 heures	4,50 €
11 heures	5,50 €
12 heures	5,70 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
Tarifs au 31/12/2009	
Abonnement Résidant – 24h/24h et 7j/7j	
Hebdomadaire	26,00 €
Mensuel	65,00 €
Trimestriel	170,00 €
Annuel	650,00 €
Abonnement – Permanent extérieur – 24h/24h et 7j/7j	
Hebdomadaire	42,00 €
Mensuel	105,00 €
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1 050,00 €
Abonnement voiture accès nuit de 18h30 à 8h30 et les dimanches et jours fériés résidants	
Hebdomadaire	12,00 €
Mensuel	33,00 €
Trimestriel	85,00 €
Annuel	330,00 €
Abonnement voiture accès nuit de 18h30 à 8h30 et les dimanches et jours fériés permanents	
Hebdomadaire	18,00 €

Mensuel	50,00 €		
Trimestriel	130,00 €		
Annuel	500,00 €		
	Abonnement moto		
Hebdomadaire	18,00 €	Hebdomadaire	4,50 €
Mensuel	50,00 €	Mensuel	12,00 €
Trimestriel	131,00 €	Trimestriel	31,00 €
Annuel	500,00 €	Annuel	120,00 €

Maintien de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008/2009
Chiffres d'affaires	777 839	730 728	495 843	746 285	900 890	+ 20,70 %
dont recette horaires	379 318	376 408	385 843	613 197	734 427	+ 19,77 %
recette abonnés	322 510	313 139	99 211	125 160	127 712	+ 2,04 %
Résultat brut d'exploitation : 418 433	394 032	- 70 887	- 94 023	- 20840	+ 77,84 %	

La redevance due à la Ville est de 187 212 € en 2009 contre 178 681 € en 2008 (montant HT).

5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le parking ayant atteint en 2009 son niveau de fonctionnement normal, des opportunités de mise en place de services connexes peuvent être étudiées, tels que :

- un service de lavage à sec intérieur-extérieur des automobiles,
- la location et le prêt de vélos
- le parking, point relais de certains services de proximité, réception de livraison par exemple,...

Les travaux nécessaires et les investissements à réaliser en 2010 :

- compte-tenu de l'âge de la construction, les dalles des différents niveaux présentent des désordres : épaufures et décollement des surfaces le long des circulations notamment, fissures et dégradations diverses. ; ces désordres (environ 100 m² de dallage et 50 ml de fissures) nécessitent un traitement d'un montant estimé à 28 200 € ;
- entretien courant : reprises partielles de 2nd œuvre (travaux de peinture sols et murs) pour maintenir l'intégrité esthétique du parking ; remplacement des balises basses d'éclairage de sécurité endommagées. Ce dernier point nécessite également de résoudre le problème de résistance insuffisante des protections mécaniques de ces balises, afin de limiter l'incidence financière de ces dégradations.

Intervention de la Ville de Metz :

Les fuites à partir du réseau de collecte des eaux usées du marché couvert n'est toujours pas réglé.

La Ville doit étudier le problème dans la perspective plus large de réhabilitation du marché couvert.

L'intervention des services de la Ville est à prévoir pour la réparation d'une conduite d'évacuation située en faux-plafond dans le tunnel de sortie du parking.

Une infiltration dans la gaine d'ascenseur pouvant également provenir du réseau des eaux usées du Marché couvert a été détectée, nécessitant une vérification des installations situées au niveau de l'accès piétons.

Il convient de régler les problèmes récurrents de l'ascenseur qui trop régulièrement en état d'arrêt.



PARKING COISLIN

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la société SANEMA, sise 44, avenue Daumesnil, 75012 PARIS

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

1er novembre 2004

1.2. Date de fin du contrat

31 octobre 2009 prolongé par l'avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2009 pour motif d'intérêt général de façon à permettre la finalisation des offres et le déroulement de la négociation relative à la prochaine délégation qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La Société SANEMA exploite dans le cadre d'un contrat d'affermage 399 emplacements de stationnement en surface place Coislin dont 9 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Les missions générales de l'exploitant sont les suivantes :

- assurer l'entretien des ouvrages, équipements et matériels permettant la bonne marche de l'exploitation,
- mettre à disposition tous les moyens humains et techniques afin d'assurer le service public dans des conditions optimales (ouverture du parking et présence de personnel 24h/24 et 7j/7),
- réaliser la collecte, le comptage et l'intégration des droits de stationnement versés par les usagers du service pour le compte de la collectivité, cette dernière percevant la redevance,
- assurer une mission permanente d'assistance, de conseil et de communication dans le domaine du stationnement.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

3 personnes de la Société SANEMA sont affectées à l'exploitation du parc (un responsable d'exploitation, un chef de parc, un agent de clientèle et de maintenance)

Ces agents sont chargés de l'accueil et de l'information de la clientèle, du dépannage dit de première urgence (ticket coincé, mauvaise introduction des tickets, ...), de l'assistance des usagers en cas de panne de leurs véhicules, du nettoyage du matériel et sa maintenance, du nettoyage quotidien (matin et soir) du parc.

La surveillance est assurée par le personnel de la Société SANEMA qui effectue des rondes à l'intérieur du parc. Il est également fait appel à la société SECURISITE, ponctuellement pour des remplacements de titulaires ou régulièrement pour la surveillance nocturne du parc de 23 h à 6 h du matin 7j/7.

Un responsable d'exploitation de SECURISITE assure l'encadrement des effectifs de l'entreprise sous-traitante et le suivi commercial ; il est l'interlocuteur permanent de SANEMA.

2.3 – Travaux réalisés en 2009

L'ensemble des travaux contractuels a été réalisé en début de délégation

L'année 2009 a vu des travaux de maintenance et d'entretien courant :

- Parking souterrain, contrôle de l'etaiement et de l'acodrain,
- Conformément à l'article 9 du contrat d'exploitation du parking, le bureau spécialisé NORISKO a été mandaté pour réaliser l'inspection annuelle de l'etaiement du parking souterrain situé dans l'emprise du parc Coislin. Les travaux utiles mentionnés par le rapport ont été réalisés dès constat,
- Contrôle des installations électriques et des extincteurs,
- Reprise des nids de poule et fissures en enrobé à froid,
- Curages et réparations des écoulements d'eaux pluviales,
- Réfection des peintures intérieures et extérieures de l'accueil et des abris des caisses automatiques,
- Réparation des éclairages des caisses automatiques et du local d'exploitation,
- Rafraîchissement et remplacement des végétaux dans les espaces verts.

2.4– Les conditions de fonctionnement

Le parc est ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

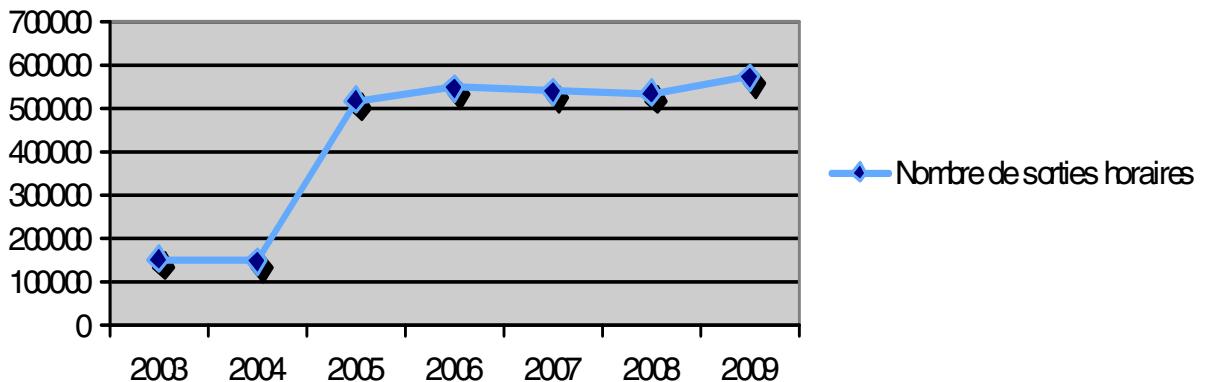
3.1 – Les chiffres clés du service :

Nombre d'abonnements :

Nombre annuel d'abonnements 138 (contre 108 en 2008)

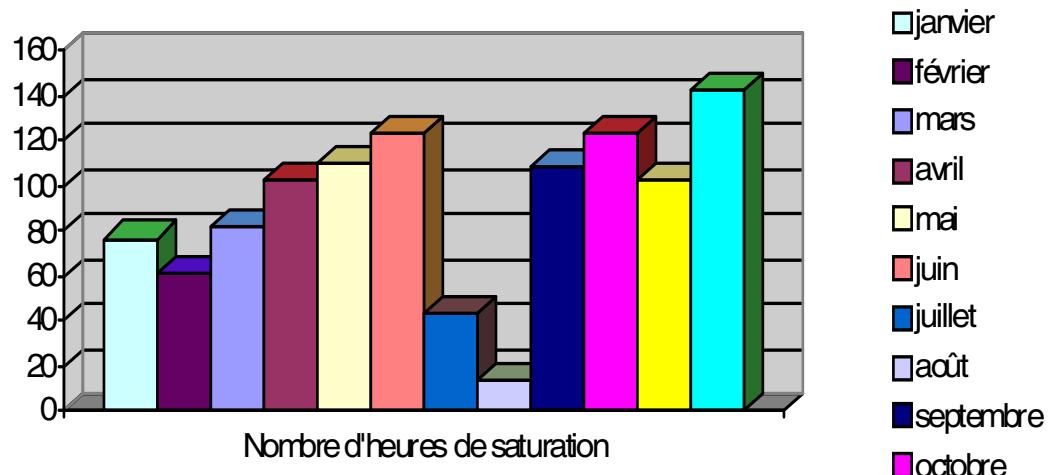
Nombre mensuel d'abonnements : 11 en décembre 2009 (contre 8 en décembre 2008)

	2005	2006	2007	2008	2009
2009/2008					
<u>Nombre de sorties</u>					
horaires	521 200	548 960	539 069	537 035	572 885
%					+ 6,67



L'activité du parking est stable et ne connaît pas de désaffection du fait de son emplacement.

Période de saturation :



3.2 – Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable:

- circulation améliorée,
- liaisons simple avec le plateau piétonnier,
- surveillance renforcée,
- programme de rénovation jugé favorablement.

4) INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTE DE RESULTAT (en € HT)

4.1 – Les tarifs

Les tarifs n'ont pas évolué depuis le 01/11/2005 et s'établissent comme suit :

PARCS DE STATIONNEMENT COISLIN TARIFFES EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/20h00	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
½ heure	0,80 €
1h	1,50 €
1h ½	2,30 €
2h	3,00 €
2h ½	3,80 €
3h	4,50 €
4h	5,40 €
5h	6,00 €
6h	6,60 €
heure supplémentaire	0,60 €
24h	9,00 €
Jour suivant	9,00 €
Ticket perdu 24h	9,00 €
TARIFICATION DE NUIT – de 20h00 à 7h00 du matin	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
1 heure	0,60 €
2 heures	1,00 €
3 heures	1,60 €
4 heures	2,10 €
5 heures	2,50 €
6 heures	3,20 €
7 heures	3,60 €
8 heures	4,20 €
9 heures	4,70 €
10 heures	5,30 €
11 heures	5,70 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
	Tarifs au 31/12/2009
<i>Abonnement voiture accès nuit de 18h00 à 9h00 et les dimanches et jours fériés résidants</i>	
Hebdomadaire	18,00 €
Mensuel	44,00 €

Maintien du parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
Chiffre d'affaires	1 149 531	1 316 704	1 288 161	1 309 293	1 430 161	+ 9,23 %
Dont recettes horaire	1 139 438	1 313 540	1 283 578	1 304 966	1 424 891	+ 9,19 %
recettes abonnés	5 046	3 163	4 583	4 326	5 270	+ 21,82 %
Résultat net d'exploitation :	33 525	31 452	- 33 359	- 39 673	- 2 362	+ 94,04 %

La redevance due à la Ville est de 958 208 € en 2009 contre 877 223 € en 2008 (montant HT).

5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Les pistes d'amélioration ont été intégrées dans les caractéristiques que le prochain délégataire devra prendre en compte dans son offre.

Le nouveau contrat de DSP devra entre autres intégrer d'importantes modifications en termes d'aménagements urbains et paysager du parking. Il définira le programme des travaux à réaliser par le prochain délégataire.



PARKING GARE / CHARLES DE GAULLE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la SNC Parking Gare-Charles de Gaulle, 1, avenue Ney à Metz dont l'actionnaire principal est la SA Parcs GFR, 1 avenue Ney à Metz.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 7 juin 1995.

Le 7 juin 1995 correspond à la date de mise en service du parc.

1.2. Date de fin du contrat

6 juin 2025.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement intérieurs du parc de stationnement souterrain ainsi que son exploitation ont été concédés.

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Le concessionnaire assure la gestion des 585 emplacements de stationnement. Le parc comporte 3 niveaux et dispose d'un ascenseur.

2.3 – Accessibilité au parc

Le parc est ouvert 24h/24 avec présence humaine permanente.

Entrée et sortie des voitures (horaires et abonnés) permanentes par détection électronique des voitures lorsque les portails automatiques sont en position fermé (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

Entrée et sortie des piétons par l'édicule verre, porte avec digicode et lecteur de ticket magnétique lorsque la porte est fermée (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes sont affectées au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 890 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage, électricité.

La surveillance est assurée par un gardien présent 24h/24h. Une ronde à l'intérieur du parc est effectuée toutes les demi-heures.

2.5 – Les travaux réalisés en 2009

- Remplacement complet de la centrale incendie et de ses détecteurs,
- Remplacement du système de vidéosurveillance et ajout de caméras,
- Installation aux portes du local d'accueil d'un système de badge individuel,
- Renforcement de la signalétique du parking.

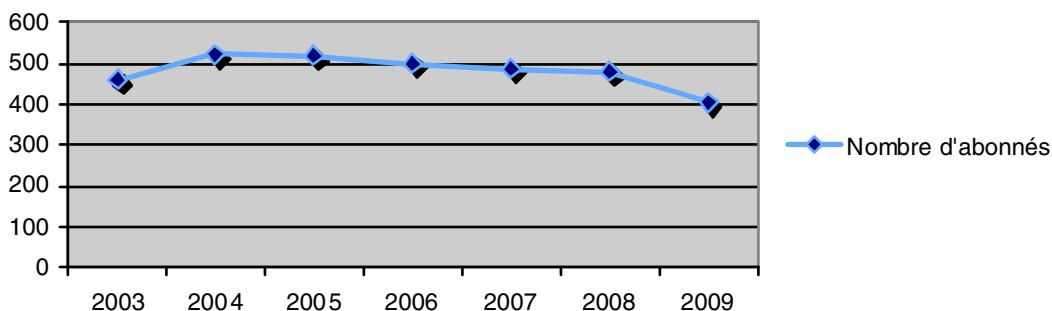
3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements :

405 au 31/12/2009 (contre 432 en janvier 2009)

481 au 31/12/2008 - 523 au 31/12/2007 - 520 en 2006 - 501 en 2005 - 488 en 2004



Nombre d'abonnements selon le cas de figure :

	permanent			Autres (année)
	mois	trimestre	année	
2007	56	96	99	272
2008	45	73	106	257
2009	34	58	83	230

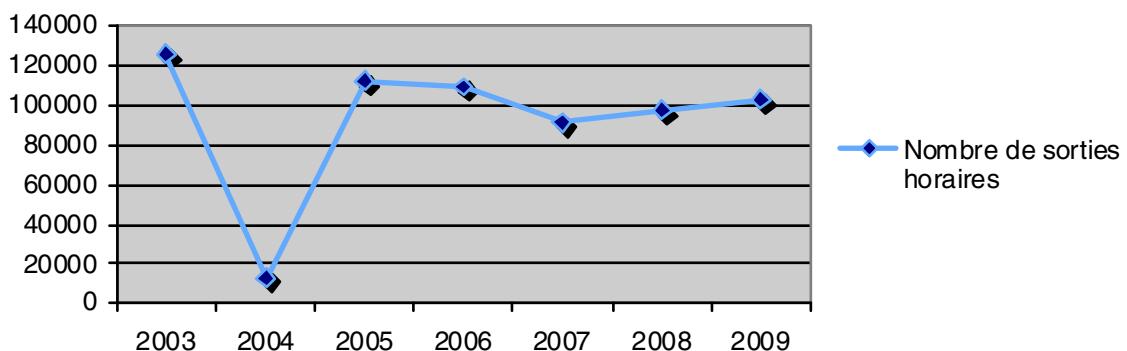
Il existe toujours une forte demande en abonnement ; toutefois la diminution du nombre d'abonnés avec un transfert sur le parking Gare-Centre Pompidou s'est poursuivie afin de pouvoir accueillir plus de clientèle horaire. Les nouvelles demandes qui ne pouvaient être satisfaites ont également été dirigées vers le parking Gare-Centre Pompidou.

Un contact abonné par abonné a été réalisé afin de leur proposer une solution alternative à ce parking sans toutefois toucher aux particuliers résidents.

Nombre de places amodiées 195

Nombre de sorties horaires : 2005 2006 2007 2008 2009 2009/2008

112 166 109 176 91 150 97 243 102 668 + 5,57 %



On note une augmentation de près de 6 % de la fréquentation horaire grâce au travail effectué sur la gestion des abonnés. Par contre, l'effet de ce travail est réduit par une augmentation notable du temps moyen de stationnement (plus de 5 h 30 en moyenne) due à la typologie ferroviaire de la clientèle.

Période de saturation :

Depuis la mise en service du TGV en juin 2007, le parc connaît une amplification de sa saturation, en particulier les mardis et jeudis matins.

3.2 Observations des usagers

La clientèle apprécie de manière générale le parking pour sa circulation facile, sa clarté, la largeur des places de stationnement et les diverses facilités offertes par l'informatique pour le paiement.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en 2009 (la dernière révision tarifaire datait du 1^{er} octobre 2007)

A noter le maintien de la gratuité du stationnement inférieur à 20 minutes

Le tarif de soirée à 0,50 cts a été introduit au 1^{er} octobre 2007.

Les tarifs s'établissent au 31/12/2009 comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT GARE-CHARLES DE GAULLE	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs applicables au 31/12/2009</i>
20 minutes	Gratuit
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	11,00 €
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE DE 20H00 A 7H00	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs applicables au 31/12/2009</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
<i>Tarifs au 31/12/2009</i>	
<i>Abonnement - Permanent</i>	
Mensuel	95,00 €
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
<i>Carte perdue</i>	
Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
Chiffres d'affaires	877 085	921 601	978 262	1 044 527	1 112 293	+ 6,48 %
Résultat net	115 211	210 187	228 296	321 088	325642	+ 1,42 %

La redevance due à la Ville est de 12 236 € en 2009 contre 12 368 € en 2008 (montant HT).

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Avec la montée en puissance du parking Gare-Centre Amphithéâtre, le parc sera désengorgé de ses abonnés et permettra un meilleur accueil de la clientèle horaire et en particulier ferroviaire.

Rafraîchissement du 1^{er} niveau et de la cage d'escalier principale.



PARKING MAUD'HUY

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la SAS PARCS GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le contrat d'affermage concernant l'exploitation de ce parking est entré en vigueur le 10 avril 2001, date de la remise de l'ouvrage au Fermier, pour une durée de 12 ans.

1.2. Date de fin du contrat

9 avril 2013.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La Ville de Metz qui a construit l'ouvrage, a mis les installations à disposition du Fermier en lui confiant l'exploitation des 378 emplacements de stationnement répartis sur trois niveaux.

2.2 – Accessibilité du parc

Pendant les 6 premiers mois de l'année 2007, le parc a été ouvert 24h/24 mais les recettes n'ayant pas été à la hauteur des charges, les horaires habituels d'ouverture ont été repris, à savoir 7 heures – 21 heures. Ces horaires ont été maintenus en 2008 et 2009.

Le parc est fermé les dimanches et jours fériés.

La sortie est possible 24h/24 à tout client. L'accès aux abonnés est possible 24h/24.

En dehors des horaires d'ouverture, un système de télésurveillance assure la transmission des éventuelles alarmes et appels des clients, avec intervention d'un agent si nécessaire.

Les soirs de match du FC Metz la présence humaine est assurée jusqu'à 1 heure après la fin du match.

Le passage de l'auto laveuse est assuré entre 2 heures et 4 heures.

2.3 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes, à temps complet, sont affectés au service exploitation.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée, le nettoyage ponctuel par le personnel du délégataire.

L'entretien et la maintenance représentent 410 heures pour le personnel du délégataire, auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : matériel de péage, serrurerie, portails, électricité, sécurité (détection CO et incendie, extincteurs), vidéosurveillance, téléphonie.

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (13 h à 20 h).

Pendant la fermeture du parc, des rondes sont effectuées et un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien.

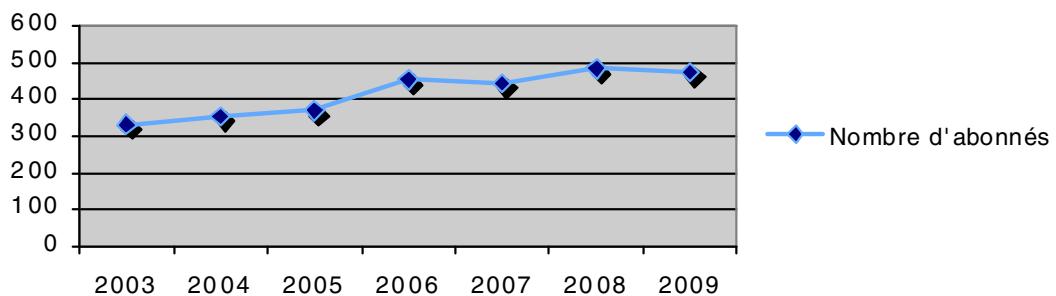
2.4 – Les travaux réalisés en 2009

- Mise en place d'un contrôle d' »accès par badge à la loge d'accueil
- Réalisation de la maintenance réglementaire et de l'entretien courant

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

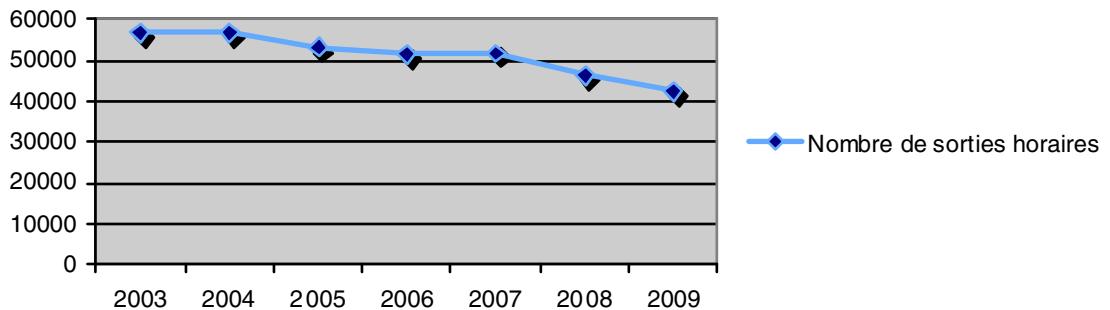
3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements : 474 au 31/12/09 contre 483 au 31/12/08 - 444 au 31/12/07 2007 et 454 en 2006



- Nombre de places amodiées : 60 gérées d'un droit permanent d'occupation au profit du CHR pour une durée de 50 ans.

- Nombre de sorties horaires : 42 256 en 2009 contre 46 162 en 2008 - 51 696 en 2007 et 51 648 en 2006.



La fréquentation est en baisse de 8,46 %

- Le parking ne connaît pas de saturation ; il est occasionnellement complet certains mardis et jeudis vers 15 h.

3.2 - Les observations des usagers

Deux problèmes majeurs sont à signaler :

- la mauvaise tenue des bandes collées sur les sols des escaliers n'a pas résolu de façon satisfaisante le problème des sols glissants des escaliers par temps de pluie
- par ailleurs, on peut relever une accessibilité difficile des lecteurs de carte aux bornes d'entrée la nuit pour les abonnés.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation au 1^{er} janvier 2009 (la dernière révision tarifaire datait du 1^{er} juillet 2005)

A noter que le tarif de soirée à 0,50 € a été introduit le 1^{er} octobre 2007.

Les tarifs s'établissent au 31 décembre 2009 comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT DE MAUD'HUY	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRES - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs au 31/12/09
1h	1,20 €
2h	2,40 €
3h	3,60 €
4h	4,80 €
5h	5,50 €
6h	6,00 €
7h	6,50 €
8h	7,00 €
9h	7,50 €

10h	8,00 €
Prix maximum pour 24h	9,00 €
Jour suivant	9,00 €
Ticket perdu	9,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	9,00 €
TARIFICATION HORAIRE SOIR DE MATCH DU FC METZ	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
4h	1,00 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
	Tarifs au 31/12/09
Abonnement - Nuit- Week end - Jours fériés	
Mensuel	52,00 €
Trimestriel	155,00 €
Annuel	572,00 €
Abonnement – Permanent extérieur	
Mensuel	77,00 €
Trimestriel	232,00 €
Annuel	847,00 €
Abonnement travail – 24h/24h et 7j/7j	
Mensuel	65,00 €
Trimestriel	190,00 €
Annuel	715,00 €
Carte perdue	
Magnétique	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
Chiffre d'affaires	323 507	348 660	401 488	395 368	409 560	+ 3,58 %
Résultat d'exploitation	- 19 541	- 241 014	- 121 871	- 95 234	- 374 75	+ 60,65 %

La redevance due à la Ville est de 135 275 € contre 166 386 € en 2008 (montant HT).

Le résultat d'exploitation présente un solde négatif. Ce résultat est dû au fait que le contrat comporte une formule de calcul de la redevance d'exploitation à verser à la Ville de Metz qui n'est pas réactualisée. Le délégataire a fait une demande pour que, courant 2008, cette formule soit revue et réactualisée pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement. Celle-ci a été passée lors du conseil municipal du mois de décembre 2008 (avenant n°3 au contrat)

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Afin d'honorer la capacité d'hébergement de ce parking et optimiser son fonctionnement, il serait utile d'assurer une ouverture 24h/24, y compris pour la clientèle horaire et réfléchir à l'introduction d'un tarif résidant 24h/24, 7j/7.

Réaliser les travaux d'étanchéité dans les cages d'escaliers



PARKING ST THIEBAULT

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la Société VINCI PARK CGST 61 avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Convention de concession en date du 26 octobre 2007.

1.2. Date de fin du contrat

31 octobre 2037.

2) EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

La société VINCI PARK est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 418 emplacements de stationnement disposés sur 4 niveaux.

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Le parking Saint Thiébault a été entièrement rénové de septembre 2008 à mai 2009.

Le parking présente une capacité totale de 418 emplacements (contre 443 en 2008) répartis sur 4 niveaux. 9 places, proches des sorties et de l'ascenseur, sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Il est doté d'une entrée et de deux sorties voitures ainsi que de deux sorties piétons. Un ascenseur dessert les 4 niveaux mais ne débouche pas encore sur la place Saint Thiébault (travaux en cours).

2.3 – Horaires d’ouverture

Le parc est accessible aux usagers horaires du lundi au samedi de 7h à 22h et le dimanche de 10h00 à 18h00. Le personnel est présent aux mêmes jours et horaires.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes sont affectées à la gestion du parking Saint-Thiébault :

- 1 responsable d'exploitation en charge de la gestion technique, des relations avec les fournisseurs et partenaires extérieurs, du suivi administratif et comptable
- 2 agents d'exploitation à temps plein équivalent 35h
- 2 agents d'exploitation à temps partiel équivalent à 17h30 semaine

L'entretien quotidien du parking Saint Thiébault est assuré par une entreprise spécialisée du lundi au vendredi. Les nettoyages ponctuels sont effectués par le personnel d'exploitation.

Les opérations de maintenance spécialisée sont confiées à des entreprises, Schindler pour les ascenseurs, Portis pour les portails automatiques, ...

2.5 – Les travaux réalisés en 2009

Le parking Saint Thiébault a été entièrement rénové de septembre 2008 à mai 2009.

Depuis le 22 septembre 2008 les travaux de réhabilitation prévus au contrat ont démarré. Ces travaux se font par fermeture successive des niveaux (100 places en moyenne par jour).

Installation et mise en service du nouvel ascenseur permettant l'accès à la place Saint Thiébault.

Changement complet du matériel de péage :

- une caisse automatique acceptant pièces, billets, cartes bancaires, TOTAL GR, AMERICAN EXPRESS,
- une caisse manuelle,
- deux bornes de sortie (permettant le paiement toutes CB),
- une borne d'entrée, deux bornes de sorties dédiées aux véhicules permettant la lecture de plaques, et deux portes équipées de lecteurs piétons pour le passage des piétons.

Travaux d'entretien courant :

- vérification et contrôle de l'ensemble des extincteurs,
- curage du séparateur à hydrocarbures, nettoyage des caniveaux, regards et débouchage des canalisations.

2.6 - Les services associés

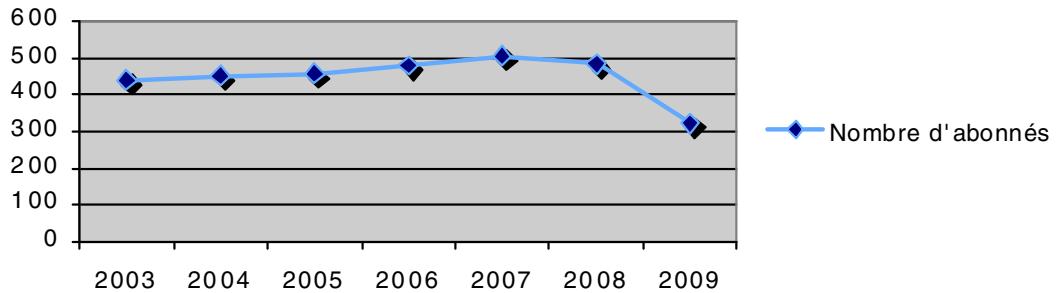
Mise en place d'une station de nettoyage de véhicules depuis novembre 2009.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements : moyenne mensuelle de 322 abonnements en 2009 (contre 48 en 2008 - 506 en 2007 et 478 en 2006).

Conformément aux nouvelles clauses de la convention de délégation, le nombre d'abonnés est en baisse en 2009 de 33,40 %.



<u>Nombre de sorties horaires</u>	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
	39 351	36 707	31 873	45 058	72 016	+ 59,82 %

Si une baisse de la fréquentation a pu être constatée du 1^{er} janvier à la fin du mois d'avril 2009, due aux importants travaux de rénovation du parc, à partir du mois de mai 2009, la fréquentation des visiteurs horaires a très nettement progressée pour terminer l'année avec une hausse de 59,82 %.

Cette augmentation importante est également due à la diminution au cours de l'année 2009 du nombre des abonnés pour laisser plus de place aux usagers horaires.

Les objectifs fixés pour l'année à savoir, une place plus importante réservée à la clientèle horaire avec une meilleure rotation et un nombre d'abonnés maîtrisé, ont été atteints

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation le 1^{er} avril 2009 (la dernière révision tarifaire datait du 1^{er} décembre 2004)

A noter un fractionnement à la demi-heure les trois premières heures.

PARC DE STATIONNEMENT DE ST THIEBAULT	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRES - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs au 31/12/09
< 30 mn	0,80 €
1h	1,40 €
1h 30	2,20 €
2h	2,70 €
2h30	3,50 €
3h	4,10 €
4h	5,10 €

5h	5,90 €
6h	6,70 €
7h	7,00 €
8h	7,60 €
9h	7,80 €
De 10h à 24h	8,20 €
Prix maximum pour 24h	7,00 €
Ticket perdu	15,00 €

TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE

Durée	Tarifs au 31/12/09
de 19 h à 1h	0,50 €
7 heures	2,00 €
8 heures	3,00 €
9 heures	4,00 €
10 heures	5,00 €
11 heures	6,00 €
12 heures	7,00 €
Ticket perdu	15,00 €

TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS

<i>Abonnement résidant -24h/24h</i>	<i>Tarifs au 31/12/09</i>
Mensuel	70,00 €
Trimestriel	190,00 €
Annuel	750,00 €

<i>Abonnements permanents extérieurs 7j/7</i>	<i>Tarifs au 31/12/09</i>
Mensuel	141,00 €
Trimestriel	410,00 €
Annuel	1 381,00 €

<i>Abonnements travail 5j de 6 h à 20h</i>	<i>Tarifs au 31/12/09</i>
Mensuel	77,00 €
Trimestriel	217,00 €
Annuel	761,00 €

<i>Abonnements nuits et WE de 18h00 à 9h00 du lundi au samedi et 24h/24h les samedis, dimanches et jours fériés</i>
Mensuel

Mensuel	47,00 €
<i>Forfait WE</i>	10,00 €

<i>Forfait vacances (15 jours consécutifs du 145 juin au 15 septembre)</i>	30,00 €
<i>Abonnements motos</i>	30,00 €

<i>Abonnements vélos</i>	10,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en € H.T.)

	2005	2006	2007	2008	2009	2008/2009
Chiffres d'affaires net	358 327	372 435	386 386	417 823	413 882	- 0,94 %
dont recettes horaires	90 000	84 065	70 082	101 945	182 433	+ 78,95 %
Recettes abonnés	266 890	287 041	294 444	315 786	229 293	-27,39 %
Excédent brut d'exploitation	43 426	75 461	157 563	109 697	11 923	- 89,13 %

La redevance due à la Ville est de 33 220 € en 2009 contre 37 806 € en 2008 (montant HT).

5) ADAPTATIONS POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

Inclure le parc Saint Thiébault dans le dispositif des panneaux de jalonnement dynamique de la Ville (actuellement 2 avenue Foch, 1 rue des Augustins)

Développer des actions de communication spécifiques pour mieux identifier le parking comme étant désormais à vocation horaire.



PARKING DU THEATRE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. Le délégataire du service

Il s'agit de la S.N.C. Parking de la Comédie 1, avenue Ney, avec l'assistance de la SAS Parcs G.F.R.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

11 septembre 1992

1.2. Date de fin du contrat

10 septembre 2022

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire, qui a construit l'ouvrage d'une capacité de 620 places, en assure l'exploitation.

2.2 – Accessibilité du parking

Le parc est accessible 24h/24 pour les abonnés et clients horaires.

2.3 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes sont affectées au service exploitation – péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 840 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage...

La surveillance est assurée par un gardien présent de 7 h à 21 h (2h le vendredi et 5h le samedi) et ayant à sa disposition caméras, interphones et liaisons téléphoniques (Police, siège, ..).

Pen dehors des plages de présence des agents du parc, le parc est télésurveillé par le centre d'exploitation.

2.4 – Les travaux réalisés en 2009

- déplacement du système de péage du parking « République » (5 ans d'ancienneté) sur ce parking ; offre désormais la possibilité de payer en carte bancaire sur les bornes de sortie et de disposer d'une caisse supplémentaire près de la loge d'accueil,
- remplacement complet de la centrale incendie et de ses détecteurs,
- remplacement du système de vidéo surveillance et ajout de caméras,
- installation aux portes du local d'accueil d'un système de contrôle d'accès par badge individuel,
- renforcement de la signalétique du parking.

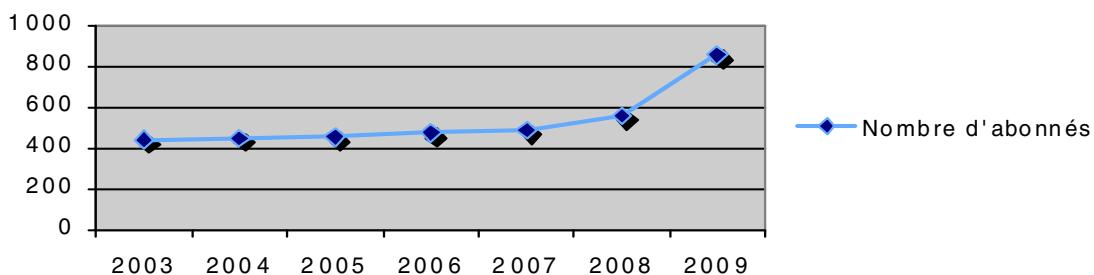
2.5 – Les travaux à réaliser

- installation de compteurs dynamiques à chaque entrée de plateau permettant d'afficher le taux de remplissage de chacun des niveaux et guider plus facilement l'usager,
- Rénovation des grilles de ventilation et des supports de moteurs,
- étudier un rafraîchissement de l'escalier piéton « Moselle ».

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

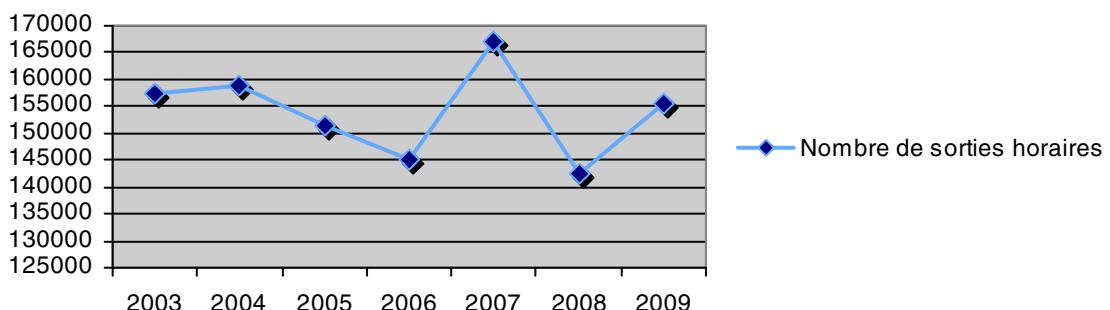
- Nombre d'abonnements : 855 en 2009 contre 560 en 2008 - 498 en 2007 - 524 en 2006. Le nombre d'abonnés est en augmentation de 52,68 % en 2009.



- Nombre de places amodiées : 300

- Nombre de sorties horaires : 155 635 en 2009 contre 142 294 en 2008 - 167 132 en 2007 et 145 231 en 2006

Le nombre de sorties horaires est en augmentation de 9,38 % en 2009.



L'année 2007 avait vu la fermeture partielle du parc Cathédrale pour travaux et 2008. Il est donc permis de penser que l'année 2009 représente une année normative en termes de fréquentation.

- Période de saturation du parc : le parc n'est pas saturé excepté quelques mardis et jeudis après midi vers 14h00.

Avec 855 cartes d'abonnés en circulation (dont 300 amodiées) pour un total de 620 places et sans saturation en horaire, le remplissage du parking est optimisé.

3.2 – Observations des usagers

Ce parc semble apprécié des usagers en raison de sa clarté, d'une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

Cependant, il est à noter que les fréquentes manifestations devant la Préfecture rendent l'accès au parking difficile.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en 2009 (la dernière révision tarifaire datait du 1^{er} juillet 2005)

Par ailleurs, le forfait soirée a été étendu de 19 h à 1 h pour le même tarif.

Enfin, un abonnement 2 roues à 20 € mensuel a également été mis en place

A la fin 2009 les tarifs s'établissent donc comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT DE LA COMEDIE TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs au 31/12/09
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	11,00 €
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
de 19 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €

7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
<i>Tarifs au 31/12/09</i>	
Abonnement – Permanent 24/24 7j/7	
Mensuel	95,00 €
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
Abonnement vélos	
Mensuel	20,00 €
<i>Carte perdue</i>	
Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
Chiffre d'affaire	987 153	988 824	1 062 710	989 491	1 098 048	+ 10,97 %
Résultat net	540 448	513 823	438 276	390 429	489 380	+ 25,34 %

La redevance due à la Ville est de 15 103 € en 2009 contre 13 344 € en 2008 (montant HT).

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Installation de compteurs dynamiques à chaque entrée de plateau permettant d'afficher le taux de remplissage de chacun des niveaux et guider plus facilement l'usager

Etudier un rafraîchissement de l'escalier piéton « Moselle »

Par ailleurs, il est à noter que lors des manifestations à la Préfecture, l'accès au parking reste toujours aussi difficile.

Pour mémoire : une convention avec l'Opéra Théâtre a été mise en place en 2006 permettant la vente de tickets prépayés pour les spectacles facilitant ainsi les sorties du parking à l'issue des représentations. Celle-ci s'est poursuivie.



PARKING REPUBLIQUE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la SAS Parcs GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Un contrat d'affermage pour l'exploitation du parc de stationnement de surface situé place de la République a été signé avec la SAS PARCS GFR, 1 avenue Ney METZ le 15 avril 2004.

Date d'effet du contrat : 1^{er} mai 2004.

1.2. Date de fin du contrat

Le terme du contrat initialement prévu au 30 avril 2007, a été prorogé dans l'attente de la mise en service de l'extension du parking ARSENAL. Le contrat s'est achevé définitivement le 15 avril 2009.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

Le concessionnaire assure la gestion de 440 emplacements de stationnement en surface sur la place de la République. Cette capacité est variable en fonction des travaux entrepris par la Ville de Metz. Seules 200 places étaient disponibles mi-avril lors de la fermeture définitive du parking.

Le parc est ouvert 24h/24, avec une présence du personnel tous les jours ; en dehors de ces horaires, l'exploitation du parc était assurée depuis le parking Arsenal.

Les fouilles archéologiques et les travaux rue Lyautey ont imposé le transfert des sorties en lieu et place d'un chenal d'entrée rendant la circulation interne au parc moins lisible et plus sensible aux heures de pointe.

Depuis le 1^{er} mai 2004, le parc dispose du nouveau système de péage ASCOM par caisses automatiques.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Depuis la mise en place du nouveau système de péage, quatre personnes sont affectées au service exploitation.

Le nettoyage a été assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien préventif et les interventions représentent 790 heures réparties entre le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériel de péage, serrurerie, travaux de voirie, aménagement intérieur, téléphonie et électricité.

La surveillance est assurée par les gardiens du parking. Des rondiers sont présents lors de l'absence des gardiens et lorsque le parc fonctionne en automatique.

Depuis août 2004, la surveillance est également assurée dans les zones entrées/sorties VL ainsi qu'aux caisses par des caméras.

Des rondes permanentes sont effectuées les mercredis et samedis de 10h à 19h par un agent. Un renfort est assuré par un second agent en périodes de tension (vendeurs de journaux agressifs, vols d'autoradios...)

Depuis le 1^{er} mai 2006, le gardien du parc ARSENAL supplée le gardien de la République en cas de panne ou de problème.

2.3 – Les travaux réalisés en 2009

Il est à rappeler que dans le cadre du nouveau contrat d'affermage en vigueur le 1^{er} mai 2004, d'importants travaux de rénovation et de modernisation ont été effectués en juillet et août 2004 : nouveaux revêtements en enrobés dans les allées de circulation, élargissement du cheminement piétonnier, péages automatiques mis en place, éclairage...

En 2006 et 2007, les travaux ont porté sur l'entretien des nouveaux matériels d'accès et de péage (entretien préventif principalement), des spots, des caméras et la réfection de potelets.

Compte tenu des travaux engagés par la Ville de Metz, aucun travail de rénovation n'a été mené en 2008 et 2009.

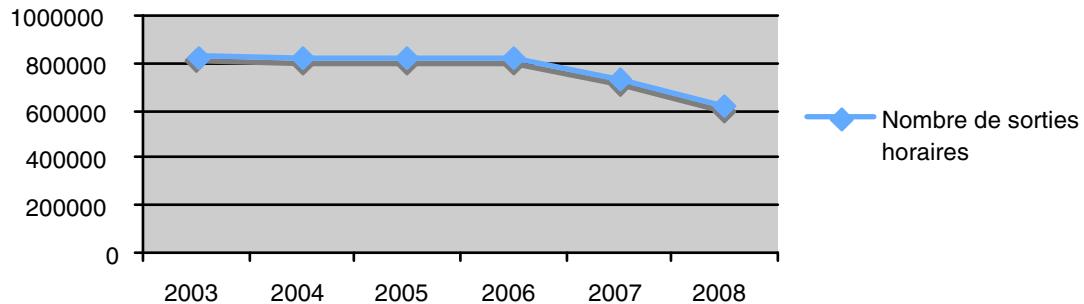
3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Abonnements : Il n'existe pas de formules d'abonnements sur le parking.

Nombre de sorties horaires : 617 553 en 2008 contre 726 687 en 2007 et 818 033 en 2006 (soit une baisse de 15%). Ce chiffre est dû au début effectif des travaux de la Place de la République.

Du 1^{er} janvier 2009 au 15 avril 2009 141 464 sorties horaires sont comptabilisées.



Saturation : le parc aérien était saturé tous les jours sauf le dimanche de 10h00 à 17h00.

3.2 – Les observations des usagers

Le nombre de places réduit a rallongé de délai d'entrée au parking, mécontentant les usagers qui continuent à privilégier le stationnement aérien au stationnement souterrain.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Au 1^{er} septembre 2004, le tarif horaire était passé à 1,50 € et s'est maintenu jusqu'à la fermeture du parking.

Depuis le 1^{er} octobre 2007, le tarif est réduit à 0,50 € à partir de 20 h et jusqu'à 7 h.

En 2009, ces tarifs sont restés inchangés et s'établissent comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT REPUBLIQUE	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs applicables au 15/04/2009
0H30	0,80 €
1h	1,50 €
1H30	2,30 €
2h	3,00 €
2H30	3,80 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,00 €
7h	8,50 €
8h	9,00 €
9h	9,50 €
10h	10,00 €
Prix maximum pour 24h	10,00 €
Jour suivant	10,00 €
Ticket perdu	10,00 €

TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE - 20H/7H	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs applicables au 15/04/2009</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	10,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

4.2 – Compte de résultat (en H.T)

	2005	2006	2007	2008	2009 (sur 3 mois 1/5)
Recettes d'exploitation	1 871 533	1 798 505	1 681 139	1 369 316	445 419
<i>Redevance à la Ville</i>	<i>1 403 650</i>	<i>1 348 878</i>	<i>1 260 854</i>	<i>215 268</i>	<i>57 047</i>
Résultat d'exploitation	- 187 857	- 1 271 893	- 135 288	706 731	186 619

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le parking aérien République a été définitivement fermé le 15 avril 2009.

QuickTime™ et un décompresseur TIFF (non compressé) sont requis pour visionner cette image.

PARKING GARE-AMPHITHEATRE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. Le déléataire du service

Il s'agit de la SA PARCS GFR 1, avenue Ney.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

26 septembre 2008

1.2. Date de fin du contrat

25 septembre 2038

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire, qui a construit l'ouvrage, d'une capacité de 703 places sur 3 niveaux, en assure l'exploitation.

Le parc est ouvert 24h/24.

Les entrées « véhicules » se font rue aux Arènes (1 borne d'entrée) ainsi que par la rue Mitterrand (2 bornes d'entrées).

Les entrées « piétons » se font par les 5 édicules débouchant sur le parvis (tous équipés d'ascenseurs) ou par la rue François Mitterrand (2 entrées complémentaires).

Le parc est équipé d'une vidéosurveillance avec enregistrement (52 caméras).

Les alarmes techniques sont renvoyées sur le poste portable de l'agent et parallèlement sur un centre d'appel qui s'assure des actions entreprises.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

5 catégories de personnels sont affectés à l'exploitation du parking (pas de précision concernant le nombre exact d'agents).

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

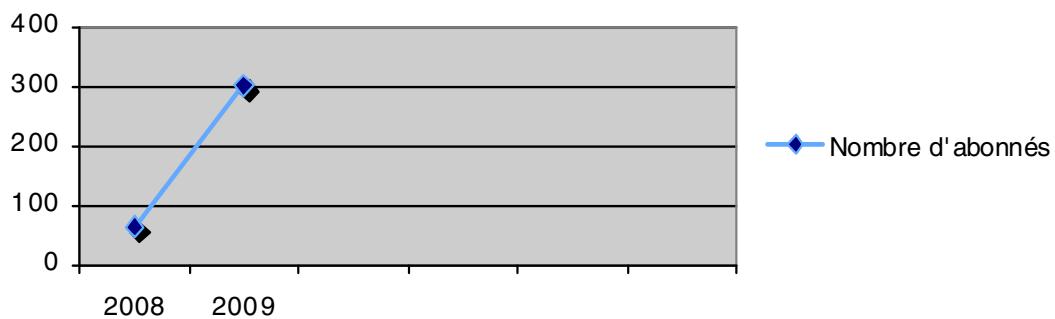
2.3 – Les travaux réalisés en 2009

Pas de travaux compte tenu du caractère récent du parking.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements : 303 en 2009 (contre 65 en 2008 sur une période de 3 mois)



Nombre d'abonnements en fonction des catégories :

	Permanent			Travail			Autres
	mois	trimestre	année	mois	trimestre	année	
2009	14	13	47	46	137	31	15

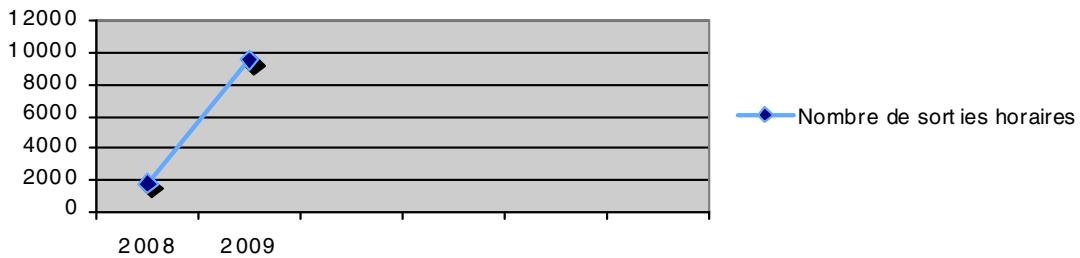
- Nombre de places amodiées : 300.

Au 31 décembre 2008 52 places ont été vendues au CG 57 et 37 à la BPLC, à des conditions inférieures à celles annoncées dans au plan de financement.

- Nombre de sorties horaires :

9549 en 2009 (1 770 en 2008 du 26 septembre au 31 décembre 2008)

Le parking connaît un démarrage lent, en raison d'un environnement dégradé et de l'absence de locomotives commerciales (à titre de comparaison, la fréquentation annuelle correspond à environ 3 journées sur le parc République).



Un petit pic de fréquentation a été constaté en septembre lors de l'Open de Moselle.

- Période de saturation du parc : aucune période de saturation constatée.

3.2 – Les observations des usagers

Ce parc semble apprécié des usagers en raison de sa clarté, d'une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 26 septembre 2008, le tarif horaire est de 1,50 €. A partir de 20 h et jusqu'à 7 h le tarif est réduit : 0,60 € puis pallier de 0,60 € pour l'heure supplémentaire.

A la fin 2009 les tarifs s'établissent comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT GARE AMPHITHEATRE	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
½ h	0,80 €
1h	1,50 €
1h ½	2,30 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,00 €
7h	8,50 €
8h	9,00 €
9h	9,50 €
10h	10,00 €
Prix maximum pour 24h	10,00 €
Jour suivant	10,00 €
Ticket perdu	10,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE A PARTIR DE 20H00 JUSQU'À 8H00	
Durée	Tarifs au 31/12/2009
1h	0,60 €
2 heures	1,20 €
3 heures	1,80 €

4 heures	2,40 €
5 heures	3,00 €
6 heures	3,60 €
7 heures	4,20 €
8 heures	4,80 €
9 heures	5,40 €
10 heures	6,00 €
11 heures	6,60 €
12 heures	7,20 €
Ticket perdu	11,00 €
TARIFICATION FORFAITAIRE LES SOIRS DE SPECTACLES AUX ARENES	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2009</i>
5 heures	1,00 €
TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS	
	<i>Tarifs au 31/12/2009</i>
<i>Abonnement résidants et permanents extérieurs - Nuit- Week end - Jours fériés</i>	
Mensuel	62,00 €
Trimestriel	177,00 €
Annuel	687,00 €
<i>Abonnement – Permanent extérieur 24h/24 7j/7</i>	
Mensuel	94,00 €
Trimestriel	270,00 €
Annuel	1 035,00 €
<i>Abonnement travail – 5j de 5h à 23h</i>	
Mensuel	79,00 €
Trimestriel	224,00 €
Annuel	870,00 €
<i>Carte perdue</i>	
Magnétique	25,00 €
<i>Abonnement Eté 2 roues</i>	
mensuel	20,00 €

4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

	2008 (3 mois)	2009
Chiffre d'affaires	29 514	344 965
Résultat d'exploitation net	- 713 991	- 719 583

La redevance due à la Ville en 2009 est de 9 409 € (montant HT).

Le déficit de vente d'amodiations, couplé à un démarrage très lent de la clientèle horaire en raison du retard du Centre Pompidou Metz et des travaux extérieurs dans l'environnement immédiat du parc, la liaison piétonne non réalisée avec la gare, déséquilibrent fortement les comptes d'exploitation.

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Amélioration du partenariat avec les Arènes dans son dispositif opérationnel (communication, échange de tickets...)

La signalétique intérieure et extérieure doit être améliorée afin de faciliter l'orientation du client pour accéder et circuler dans le parc.

Etudier avec le Déléguétaire la possibilité d'introduire des tarifs jumelés avec la SNCF.



STATIONNEMENT SUR VOIRIE

1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. – Le déléataire du service

Le déléataire est la Société Anonyme SANEMA.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le contrat est entré en vigueur à la date du 14 février 2004

1.3. Date de fin du contrat

1.5. Date de fin du contrat

2) L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2009

2.1 – Les interventions techniques

Les interventions curatives sont distinguées de celles liées à la maintenance préventive programmée ou au remplacement des consommables.

Les interventions suivantes sont à remarquer :

Entretien curatif et remplacement de pièces :

- 258 pannes ou actes de vandalisme (266 en 2008 – -3 % par rapport à 2008),
 - 4 tentatives d'effraction (contre 1 en 2007 et 2 en 2008),
 - remplacement de 37 sous-ensembles ou de nettoyage, (contre 39 en 2007 et 61 en 2008 soit -40 % par rapport à 2008),
 - remplacement de 19 éléments extérieurs détériorés (contre 14 en 2007 et 17 en 2008 soit +11,8 % par rapport à 2008),

Entretien préventif et consommables :

- 2814 opérations d'entretien préventif ou de nettoyage (contre 2644 en 2007 et 2847 en 2008 soit - 1,2 % par rapport à 2008),
- consommation de 405 rouleaux de tickets (contre 414 en 2007 et 424 en 2008 soit - -4,5 % par rapport à 2008),
- mise en place de 39 piles neuves (contre 64 en 2007 et 124 en 2008 soit - 68,5 % par rapport à 2008) et 1682 cycles de recharge de batterie (contre 922 en 2007 et 1634 en 2008 soit +2,9 % par rapport en 2008).

Au cours de l'année 2008, aucun appareil n'a subi un temps d'indisponibilité supérieur à 2 heures.

2.2 – L'évolution du nombre de places

Compte tenu des travaux réalisés par la Ville de Metz sur sa voirie, le bilan de l'ajout/suppression du nombre de places sur voirie s'établit au 31/12/2009 à :

PLAN DE STATIONNEMENT	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	N/N-1
Zone tarifaire A	672	640	442	429	330	-99
Zone tarifaire B	1831	1789	1707	1 698	1698	-
Zone tarifaire B3	0	0	113	113	0	-113
Zone tarifaire C	89	138	164	164	164	-
Zone tarifaire D1	-	-	-	13	13	-
Zone 20 minutes gratuites	67	67	74	74	78	+4
TOTAL PAYANT	2 592	2 567	2 426	2 417	2205	-212

- Zone tarifaire A : suppression de 93 places dues à l'aménagement de la place de la République (avenue Ney, rue du Maréchal Lyautey et rue Gaston Dupuis) et 6 emplacements place St Etienne,
- Zone tarifaire B3 : suppression de 113 places dues aux travaux du bassin de pollution Place Mazelle,
- Zone 20 minutes gratuites : création de 4 emplacements Place St Louis.

2.3. Le nombre de salariés affectés au service

Les installations sont exclusivement exploitées par du personnel de l'entreprise exerçant sous convention collective nationale des services de l'automobile.

L'exploitation du stationnement sur voirie est assurée par 3 personnes employées à temps complet, dont un responsable d'exploitation qui assure également les fonctions de régisseur et deux agents du stationnement.

Les services administratifs et financiers basés au siège de l'entreprise assurent le suivi, le contrôle de l'exploitation et sa gestion comptable.

Les relations avec la Ville, la supervision de l'exploitation, le concours aux évolutions potentielles du stationnement à Metz sont assurés par le Directeur de l'activité « Stationnement » de la Société délégataire.

L'agence de la SANEMA basée à Metz est située au 24, en Nexirue.

2.4. Le parc d'horodateurs

Le parc d'horodateurs compte 132 appareils « STELIO » dont 6 distributeurs de tickets gratuits «20mn». Le système de centralisation de ces appareils permet d'obtenir des informations pertinentes en temps réel, de procéder à la collecte des transactions MONEO à distance et d'optimiser la maintenance technique ainsi que la gestion financière de l'exploitation.

Le parc demeure dans un état satisfaisant au regard de son utilisation intensive et des conditions climatiques. Néanmoins, les horodateurs présentent un aspect extérieur et une fiabilité qui se fragilise depuis quelques temps.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1. Les tarifs

Les tarifs en vigueur n'ont pas été modifiés depuis leur mise en application en avril/mai 2002. Ils s'élèvent à :

Zone A : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure

Zone B : 1,00 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à deux heures

Zone B 3: 1,00 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à trois heures (supprimée fin du 1^{er} trimestre 2009)

Zone C : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure.

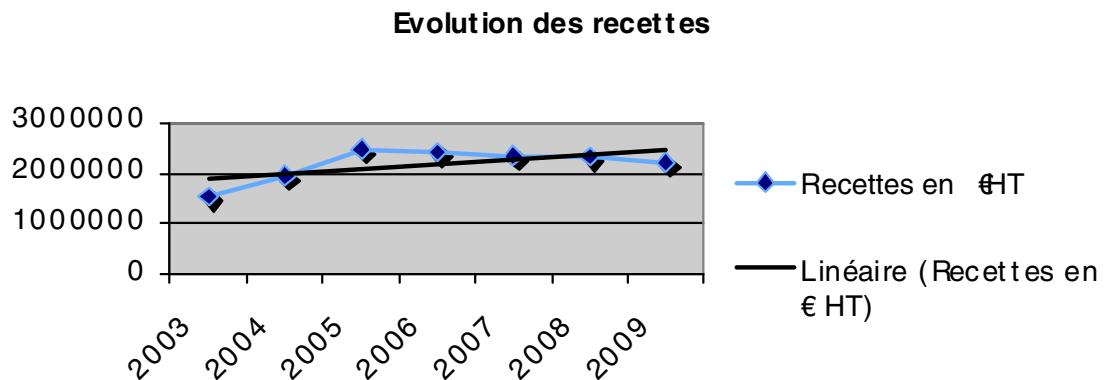
Une zone D1 limitée à 20 minutes de stationnement a été créée en 2008.

Zone D1 : **0,20 € pour 10 minutes et 0,40 € pour 20 minutes**

3.2. Les recettes

Globalement, toutes zones confondues, les recettes encaissées au titre des droits de stationnement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, se sont élevées à 2 206 311 (contre 2 330 979 en 2008), soit mois par mois :

	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution N/N-1
JANVIER	207 526	199 385	204 833	217 528	180 498	- 17 %
FEVRIER	194 508	204 700	187 757	210 482	168 853	- 19,78 %
MARS	208 291	228 036	206 994	194 931	191 947	- 1,53%
AVRIL	218 887	194 088	169 931	210 269	181 786	- 13,55 %
MAI	210 184	207 966	201 077	176 178	169 208	- 3,96 %
JUIN	221 873	212 003	208 825	199 354	200 532	+ 0,59 %
JUILLET	99 383	184 979	179 954	180 259	182 555	+1,27%
AOUT	182 898	157 987	167 940	148 968	152 922	+ 2,65 %
SEPTEMBRE	221 801	207 258	185 717	191 907	194 090	+ 1,14 %
OCTOBRE	201 073	233 193	237 651	217 711	192 950	- 11,37 %
NOVEMBRE	214 830	186 340	199 681	169 395	187 068	+10,43 %
DECEMBRE	195 492	204 913	202 551	213 992	203 896	-4,72 %
TOTAL	2 476 751	2 420 853	2 352 915	2 330 979	2 206 311	- 5,35 %



3.3 – Analyse de la fréquentation

Le taux de fréquentation, désigné taux de respect par le délégataire, se situe selon la période de l'année et la zone considérée entre 34,03 % (contre 30,18 % en 2008 et 31,24 % en 2007) et 45,19 % (contre 40,36 % en 2008 et 44,76 % en 2007). Comme en 2007 et 2008, le taux de respect le plus bas se situe en août et le taux le plus élevé en décembre.

Le taux moyen annuel est de l'ordre de 40,31 % (contre 38,87 % en 2008 et 38,48 % en 2007).

Le taux de fréquentation est également exprimé par le chiffre d'affaires d'une place par jour. Selon la période considérée, la recette place/jour se situe, selon les secteurs, entre 2,83 € (contre 2,54 € en 2008 et 2,63 € en 2007) et 3,80 € (contre 3,43 € en 2008 et 3,78 € en 2007).

Comme en 2007 et 2008, la recette place/jour la plus basse se situe en août et la recette la plus élevée en décembre.

La moyenne annuelle de ce rendement est de l'ordre de 3,36 % (contre 3,24 % en 2008 et 2007).

Le taux de rotation, qui représente le nombre de voitures occupant une même place en moyenne par jour, se situe selon la période de l'année entre 2,86 véhicules en janvier (2,85 véhicules en août) et 3,81 véhicules en décembre (3,60 en avril et juin), soit un taux moyen annuel de 3,35 véhicules (contre 3,25 en 2008 et 3,30 en 2007).

La durée moyenne de stationnement a été évaluée entre 55 et 59 minutes (55 et 60 minutes en 2008 et 54 et 60 minutes en 2007), selon la période de l'année.

La durée moyenne annuelle de stationnement est stable par rapport à 2007, soit 57 minutes (contre 56 minutes en 2007).

4) ANALYSE FINANCIERE.

Le compte de résultat 2009 du stationnement sur voirie présenté par la SANEMA met en balance des produits pour un montant de 519 535 € et des charges pour un montant de 435 878 €, dégageant ainsi un excédent de 82 107 € (contre 29 528 € en 2008).

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données de ce résultat avec celles de 2008 (montants TTC) :

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation N/N-1
Rémunération du délégataire	509 850 €	505 635€	569 948 €	565 721 €	601 639 €	+ 6,34 %
RESULTAT	72 084 €	60 445 €	43 281 €	29 528 €	82 107 €	+178,06 %

La rémunération de la Ville de Metz s'établit en 2009 à 1 604 671,47 € TTC (contre 1 765 258,46 € en 2008) soit - 9,10 %.

5) CONCLUSION ET PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Le contrat de délégation de service public en cours prend fin le 13 février 2010. La Ville de Metz a lancé la procédure visant mettre en place une nouvelle délégation de service public.

La nouvelle délégation de service public intègre une extension du stationnement payant sur voirie, la mise en place du stationnement résidentiel sur voirie dans différents secteurs, ainsi qu'un programme des travaux à réaliser

Le paiement par téléphone mobile

Le déploiement d'une solution de paiement du stationnement sur voirie par le biais du téléphone mobile devrait devenir opérationnel dans le courant de l'année 2010.

1.2 SPORT ET SERVICE A LA POPULATION



LE GOLF

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Le Garden Golf de Metz Technopôle, propriété de la Ville de Metz, est géré en délégation de Service Public par un contrat d'affermage de 15 ans à la Société des Nouveaux Golfs de France. Une Société, la SARL GARDENGOLF DE METZ TECHNOPOLE, filiale à 100 % de NGF, a été créée pour assurer la gestion du golf. Le contrat est effectif depuis le 15 juin 2006.

1.2 – Date et durée du contrat

La convention d'affermage a été passée avec la Ville de Metz le 12 juin 2006 pour une durée de 15 ans à compter du 15 juin 2006 (date de remise de la notification).

1.3 – Date de fin du contrat

Le contrat d'affermage arrivera ainsi à échéance le 15 juin 2021.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2008

2.1 – La nature du service exploité

Le Fermier est chargé de la gestion et de l'exploitation du golf public comprenant un parcours 18 trous aux normes internationales, un parcours Pitch&Putt de 6 trous homologué ainsi qu'une zone d'entraînement avec 1 practice dédié à l'enseignement de 10 postes couverts et 1 nouveau practice de 20 postes couverts, un green d'approche et un putting green.

Les biens affermés comprennent également un Club-House (vestiaires dames et messieurs, 1 salle de restauration avec 120 places assises, 1 bar, 1 coin salon avec écran géant avec 20 places assises, 2 terrasses extérieures d'une capacité totale de 70 places).

Dans 1 bâtiment annexe se trouve l'atelier réservé à l'entretien des parcours.

La Sarl Gardengolf Metz Technopole est également chargée de l'animation du site en organisant notamment des journées portes ouvertes, des compétitions et des démonstrations de golf ainsi

qu'un enseignement en direction du monde scolaire. Elle a également pour mission de pratiquer une large ouverture en direction du grand public.

Le parcours est resté accessible toute l'année, seul le club house a été fermé du 24 décembre du 2 janvier.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

13 personnes sont exclusivement affectées à la gestion du Golf de Metz-Technopôle.

L'effectif consacré à l'accueil et à l'administration comprend :

1 directeur, 1 responsable administrative et comptable, 1 responsable accueil et 2 hôtesses d'accueil,

L'effectif affecté au terrain comprend :

1 greenkeeper, 1 adjoint au GK chargée du concept Garden Golf, 1 jardinier, 1 jardinier-fontainier et 1 saisonnier-mécanicien

L'enseignement est assuré par 2 brevetés, 1 élève moniteur (en alternance au CREPS de Paris).

La partie bar-restaurant a été sous déléguée à la Sarl Restaurant GardenGolf.

L'organisation est la suivante : 2 cogérants, 1 directrice du restaurant.

- en salle : 1 chef de rang, 1 assistante, 3 commis apprentis.
- en cuisine : 1 chef de cuisine, 1 second de cuisine, 1 employée polyvalente, 3 commis apprentis.

2.3 – Travaux réalisés en 2009

2.3.1 - Travaux divers

Chaque année les projets du Garden Golf sont financés à hauteur de 15 000 € par la Ville pour l'aménagement paysagé du site, sur 15 ans.

En 2009 les aménagements précédents ont été confortés : jardin des cuisiniers, les abords de la terrasse, les jardins thématiques ainsi que la roseraie.

L'ensemble représente : 3125 vivaces, 141 arbustes, 39 arbres, 62 rosiers et 1 100 bulbes printaniers.

Un jardin pétrifié a été réalisé devant l'entrée du clubhouse, un jardin en pot intégrant deux œuvres de l'artiste Christophe Rhis, ainsi que deux espaces représentant une surface totale de 100 m² environ ont été semés pour réaliser deux prairies fleuries.

Ces projets ont été réalisés dans une démarche écologique. Différentes zones font l'objet d'expérimentation de techniques allélopathiques visant à réduire les interventions d'entretien concernant le développement des maladies cryptogamiques, les attaques de parasites ainsi que le désherbage.

Un plan d'élagage a également été mis en place avec l'EPLEA de Courcelles Chaussy.

La terrasse a été pourvue d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et l'escalier central a été réhabilité.

Des désagréments de livraisons ont été signalés au Service des Espaces Verts, une réunion a permis de revoir la gestion des commandes et résoudre les problèmes.

Concernant la sécurisation des berges il faudrait prévoir l'aménagement de panneaux de mise en garde « berges dangereuses & baignade interdite » ainsi que des bouées de sauvetage le long des berges de tous les obstacles d'eau.

Le nouveau practice a permis le recul des sinistres (12) dus aux balles égarées (pare brises cassés, chocs carrosseries. Le grillage n'est pas assez long au niveau du trou n° 14 et n° 12.

2.3.2 - Rénovation du club-house

Aux abords, une plateforme dotée d'une borne électrique extérieure a été installée pour recharger les voiturettes. Un terrain de pétanque et une zone de détente près de la roseraie ont été aménagés.

Au sous sol, le local Caddy Master a été repeint.

Au restaurant, le comptoir du bar a été remplacé ainsi que la moquette existante par un ensemble plus cosy en béton ciré et parquet chêne pour un montant de 32 000 €. Ces travaux ont été réalisés pendant la fermeture annuelle du restaurant du 20 décembre au 6 janvier.

2.3.3 - Le parcours

Sur le Green (1,25 ha), 30 kg de gazon ont été nécessaire pour une opération de regarnissage.

Différentes opérations de sable ont été effectuées afin d'améliorer le roulement et la planimétrie des greens notamment pour les compétitions.

Une opération d'entretien des pieds d'arbres, taille de branches basses et coupe de sujets trop vieux ou malades a été réalisée.

Il a été procédé à la réparation des fuites sur les canalisations au niveau des trous n° 4, 13 et 10, au changement d'une vingtaine d'arroseurs, ainsi qu'au curage des obstacles d'eau (roseaux) du 15 et du 3, et au drainage du bunker du 1.

2.3.4 - Les travaux réalisés par la Ville

- Restaurant : changement de 2 portes baies vitrés qui accèdent à la terrasse et mise aux normes du réseau électrique.
- Station de pompage : remise en état et mise aux normes de la station de pompage avec étanchéité du local. Sécurisation du site par la pose d'une clôture.

2.4 - Les travaux nécessaires et les investissements à réaliser

- Restaurant : des infiltrations d'eau proviennent du toit et ruissent dans l'escalier menant à la réserve. Il est urgent d'intervenir pour garantir la sécurité du personnel de cuisine. D'autre part, la tourelle d'extraction est hors d'usage (une étude est en cours pour remédier à ces problèmes).
- Arrosage : un diagnostic sur le système d'arrosage a été demandé à la Sté SADIMATO. Le montant des travaux est estimé à 430 000 € (travaux fin 2011 et début 2012).
- Drainage : il convient de procéder au drainage car des zones très humides sont présentes sur le parcours. Les travaux sont prévus en même temps que l'arrosage.
- Clôture : la volonté de la mairie de faire de ce golf un espace ouvert doit toutefois répondre à des exigences de sécurité tant pour les joueurs que pour les promeneurs ou voisins.

Le golf déplore des intrusions de piétons ou d'engins motorisés sur le parcours et aussi des incidents matériels (impacts sur des carrosseries, pare-brises..) ou encore des altercations entre joueurs et promeneurs d'où la nécessité de sécuriser les zones proches des habitations, parkings et routes. Des clôtures végétales, voire merlonnées, pourraient résoudre ce problème.

Le futur tracé du METTIS obligera à sécuriser davantage la rue Félix Savart par des filets de protection de 15 m de hauteur. Ces travaux seront pris en charge par Metz Métropole, maître d'ouvrage du projet.

Afin de constituer des clôtures végétales d'inextricables, il a été décidé d'investir 3 000 €/an pendant 5 ans du budget des plantations (sur les 15000 consentis annuellement par la Ville).

3 – LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

3.1 - Les abonnés et les usagers

Quelques chiffres clefs pour 2009 :

- nombre de membres :	390	+ 13 % (342 en 2008)
- nombre de licenciés :	1157	+ 80 % (644 en 2008)
- nombre d'enfants à l'école du golf :	80	+ 12 % (71 en 2008)
- nombre de joueurs de passage :	4327	+ 5 % (4133 en 2008)
- total des compétiteurs :	3365	(3379 en 2008)

Le site internet www.gardengolfmetz.com est régulièrement mis à jour. En réservant leur départ sur le site, les joueurs peuvent aussi consulter les dernières nouvelles.

Les abonnés sont ainsi régulièrement informés des compétitions, événements particuliers et animations.

Un recueil de satisfaction des usagers a été mis en place ainsi que la réalisation d'un questionnaire de satisfaction en octobre 2009 pour l'ensemble de la clientèle. Une note moyenne de 74,33 a été attribuée pour le parcours 18 trous.

3.2 - Les animations

Les animations commerciales ont été une priorité pour l'année 2009.

L'objectif était de 2 natures : pérenniser la confiance acquise depuis juin 2006 par les joueurs de la région, ainsi que de recruter et former de nouveaux joueurs.

Pour cela, des opérations commerciales importantes d'initiation gratuite au golf ont été mises en place :

- « Parrainage » du 13 au 22 mars (30 personnes initiées)
- « Golfez'Entreprise » du 4 au 6 avril (20 personnes initiées)
- « Tous au Golf » du 6 au 18 mai (140 personnes initiées)
- « Tous Trop Golf » le mercredi 24 juin (108 personnes initiées)
- Chaque élève de l'école du golf a parrainé un camarade non golfeur
- « Portes ouvertes » du 26 août au 13 septembre (150 personnes initiées)

A tous les joueurs qui se sont inscrits au forfait INFINITEE (90 € par mois pendant 12 mois) dans la semaine suivant l'initiation, une ½ série (matériel de golf d'une valeur de 199 €) leur a été offerte.

Quelques chiffres sur l'enseignement au Garden Golf en 2009 :

- 600 scolaires ont bénéficié de 7 h d'initiation
- plus de 500 personnes ont été initiées
- 121 personnes ont souscrit au forfait infinitee
- 87 personnes ont souscrit au forfait performance
- 80 enfants cette année à l'Ecole de Golf.

En 2009, le chiffre d'affaires de l'enseignement s'élève à 199 989 € HT (187.500 € en 2008) soit + 6%.

3.3 - Les actions de communication et marketing

La presse locale ou encore radio Nostalgie ont été le relais de toutes les opérations organisées au golf.

3.4 - La tarification

Les tarifs sont adaptés en fonction du type de clients (adulte, enfant...)

Tarifs annuels des abonnements 2008		Tarifs annuels des abonnements 2009	
Adultes	1068 €	Adultes	1164 €
Adulte 5j/7	852 €	Adultes	948 €
NGF Grand Tout 7j/7j	1260 €	NGF Grand Tout 7j/7j	1356 €
NGF Grand Tour 5j/7	1068 €	NGF Grand Tour 5j/7	1164 €
Couple	40% de réduction pour le conjoint		
Adulte - de 25ans 7j/7	350 €	Adulte - de 25ans 7j/7	350 €
Adulte - de 25ans 5j/7	-	-	
Adulte - de 32 ans 5j/7	852 €	Adulte - de 25ans 7j/7	948 €
Jeunes - de 13 ans	50 €	Jeunes - de 13 ans	115 €
Jeunes de 13 à 20 ans	170 €	Jeunes de 13 à 20 ans	235 €
Le tout en un (enseignement + par cours à volonté)		1536 €	
Green-Fee 18 trous –		Hte saison - Semaine	
Adulte	24 €		
Etudiant	14 €		
Carnet 10 Green Fees	315 €		

Toutefois, de nouveaux abonnements ont été proposés durant l'année 2008 pour l'enseignement du golf aux jeunes comme aux adultes ainsi que des séances de perfectionnement et ont été maintenus au même niveau en 2009 (sauf pour le forfait infinitee) :

Séance découverte	2 h samedi ou dimanche	20 €
Pour apprendre : forfait infinitee		90 €/mois (80 €/mois en 2008)
Forfait performance (nouveauté) :		35 €/mois
Pour jouer :		
- forfait 7j/7 (tarif couple -40 % pour le conjoint)		89 €/mois
- semainier (tarif couple - idem)		71 €/mois
NGF Grand Tour (toute saison à volonté sur tous les golfs NGF		
+ accès à 50 golfs partenaires (20 à 50 % de réduction)		
- 7j/7		105 €/mois
- 5j/7		89 €/mois

TARIF ECOLE DE GOLF :	
- école de golf 4 à 6 ans	220 €/an
- école du golf 7 à 18 ans	375 €/an

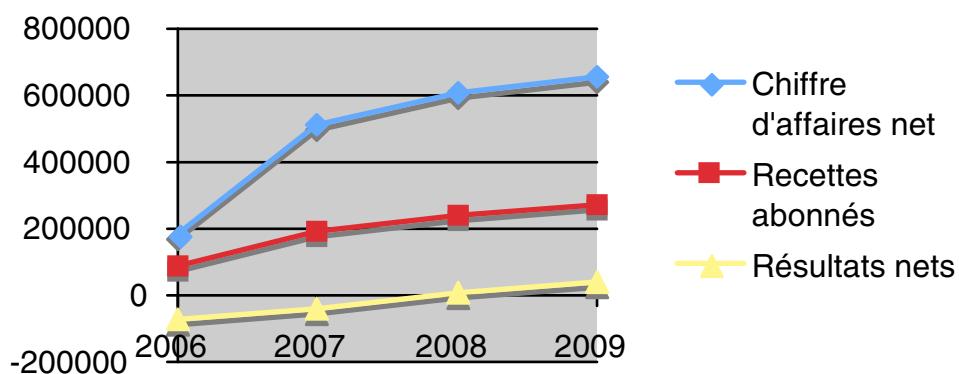
3.5 – Le résultat financier

Le chiffre d'affaires 2009 se compose de la manière suivante :

OPÉRATIONS	2007	2008	2009	Evolution N/N-1
Abonnements/cotisations	192 128 €	239 983	274 881 €	+ 14 %
Green-fees	55 732 €	64 934	62 615 €	- 3 %
Enseignement	165 742 €	195 508	190 123 €	- 2 %

Practice	39 592 €	40 509	38 803	- 4 %
Ventes compétitions	6 888 €	9 676	10 466	+ 8 %
Produits licence	2 082 €	6 000	12 398	+ 106 %
Produits annexes	2 387 €	3 123	4 372	+ 39 %
Location gérance restaurant	30 000 €	30 900	32 556	+ 5 %
Locations diverses	12 789 €	9 078	13 459	+ 48 %
Travaux extérieurs	7 800 €	7 675	0	- 1 %
TOTAL	515 691 €	607 386	653 756	+ 7 %

CA et résultat net sur 4 ans



(*) Il est précisé que l'exercice 2006 ne couvrait que la période du 15 juin au 31 décembre 2006.

3.6 – Le compte de résultat

OPÉRATIONS	2008	2009	Evolution N/N-1
Total produits d'exploitation	681 921	723 841	+ 6 %
Total charges d'exploitation	672 122	716 953	+ 6 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 799	6 887	- 29 %
Total des produits financiers	117	273	+ 133 %
Total des charges financières	2 121	13 186	+ 521 %

RESULTAT FINANCIER	- 2 003	- 12912	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 795	- 6025	
Total produits exceptionnels		68 875	-
Total charges exceptionnelles	140	370	+ 164 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-140	68 505	NS
TOTAL DES PRODUITS	682 038	792 989	+ 16 %
TOTAL DES CHARGES	673 317	751 459	+ 11 %
RESULTAT NET	8 721	41 530	+ 376 %

4 – LES EVENEMENTS MARQUANTS

4.1 - Manifestations et compétitions organisées

Le Garden Golf a accueilli la finale du Trophée de l’Avenir (jeunes-13 ans) ainsi que le Championnat de Ligue Jeune. Ils étaient plus de 200 en compétition sur 2 jours, les 26 et 27 septembre.

Sur l’ensemble de l’année ce sont plus de 30 manifestations qui ont été organisées. 3365 golfeurs y ont participé.

Parmi les plus importantes, on peut noter :

- Golf Tradition Lorraine
 - Coupe Cora
 - Trophée Ville de Metz
 - Trophée de la Mirabelle
 - Coupe du Président de l’AS
 - Double Dames
 - Finale du Trophée de l’Avenir
-

4.2 - L'animation du golf

- Golf aux scolaires : l'enseignement en direction des scolaires fait partie des obligations contractuelles. Ainsi 600 enfants des classes de CM1-CM2 ont bénéficié de cours d'initiation.

Les 5 meilleurs enfants sélectionnés ont pu intégrer gratuitement l'école de golf, tous les dimanches matins.

Deux rencontres interclasses se sont déroulées le vendredi 2 mai et le mardi 1^{er} juillet. Professeurs et élèves ont partagé un excellent moment de convivialité.

- Animation estivale : assurée par l'Association Sportive du 7 juillet au 14 août, elle rencontre chaque année un vif succès : sur 70 enfants initiés, 5 ont souscrit à l'Ecole du Golf
- Animation découverte : tout au long de l'année des initiations gratuites de 2 h sont mises en place. 121 débutants ont bénéficié du forfait INFINITEE.

5 – LES PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Des travaux de rénovation ou d'amélioration sont encore nécessaires pour l'exploitation du golf. La première des préoccupations est de protéger l'espace des intrusions et du vandalisme.

Le long des berges de tous les obstacles d'eau, prévoir la mise en place de panneaux « berges dangereuses & baignades interdites » ainsi que des bouées de sauvetage le long des berges de tous les obstacles d'eau.

Concernant le parking situé devant le bâtiment du golf les 41 places sont devenues insuffisantes. De plus que le tracé du projet METTIS laisse entrevoir la suppression de quelques places. Deux solutions pourraient être envisagées : la création d'un parking supplémentaire à la place du trou n° 6, ou, si le tracé le permet, avancer le parking existant de 4 m vers le club house.

De plus, l'enquête de satisfaction réalisée auprès des utilisateurs est très positive. Les notes d'une moyenne de 74,33/100 démontrent que le golf a progressé. Par contre, les membres attendent avec impatience la réfection du drainage et de l'arrosage car le terrain est marécageux en hiver et craquelé l'été. D'où une insatisfaction grandissante des joueurs du Garden Golf.

Quant aux travaux de couverture du restaurant ils sont prévus courant 2009.



LES ARENES DE METZ

1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de la SNC Les Arènes de Metz (filiale du groupe Véga), dont le siège social est situé aux Arènes.

1.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1er août 2002.

1.3 – Date de fin du contrat

31 juillet 2008.

Décidée par délibération du Conseil Municipal, une nouvelle convention de délégation de service public a été conclue en date du 8 juin 2007, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} août 2008 avec la Société VEGA qui a été substituée pour son exécution par la SNC Les Arènes le jour de la prise d'effet du contrat (1^{er} août 2008).

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 – La nature du service exploité

Le Fermier est chargé de gérer l'équipement des Arènes en y organisant des manifestations à vocation sportives, culturelles ou artistiques et en réservant à la Ville une vingtaine de journées gratuites et à certains de ses partenaires, l'accès à certaines salles de l'équipement, pour leur besoin propre ou ceux d'utilisateurs particuliers (conformément à l'article 29.3 Contributions de la Ville du contrat signé le 8 juin 2007).

Le Palais Omnisports «Les Arènes» est composé d'une part, de 8 salles de sports spécialisées destinées à accueillir des associations messines (selon un planning attribué par le Service des Sports) et d'autre part, d'une grande salle d'une capacité de 4 400 personnes, ayant pour objet

d'accueillir tous types d'évènements sportifs, culturels et privés.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Au 31 décembre 2009, 17 personnes sont affectées au site dont :

- 1 gérant,
- 1 directrice d'exploitation,
- 1 directeur technique,
- 1 régisseur,
- 1 adjoint au régisseur,
- 1 assistante administrative,
- 1 responsable maintenance,
- 1 responsable des salles annexes,
- 1 commercial,
- 1 assistante commerciale,
- 4 agents d'accueil polyvalent,
- 3 agents d'entretien.

Afin de mieux répondre aux besoins, des formations professionnelles ont été organisées :

- 1) Formation cariste (recyclage+initial) pour le personnel technique, le responsable des salles annexes et une personne de l'administration,
- 2) Formation à la conduite de la plate-forme élévatrice mobile (initiale+recyclage) pour le directeur technique et le régisseur,
- 3) Formation sauveteur secouriste du travail pour l'ensemble du personnel.

Lors de manifestations importantes, le délégataire se fait assister par du personnel extérieur (cela correspond à 15 599 heures, soit 10 emplois équivalents temps plein).

2.3 - Les travaux et investissements réalisés (état de l'équipement)

- 2.3.1 Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- l'acquisition d'un logiciel de sauvegarde
- l'achat d'un logiciel pour de gestion
- achat de 5 vélos «Multiform»
- l'acquisition d'un véhicule de tourisme
- aménagement voirie +pose de 16 bornes amovibles
- achat de mobilier accueil sportif + accueil PC sécu

- 2.3.2 La maintenance et l'entretien courant :

L'entretien des Arènes s'effectue conformément au plan de charge prévu par le cahier des charges.

Le gérant, outre son action propre par son équipe d'entretien, a passé 4 contrats d'entretien et maintenance :

- un contrat de maintenance
- un contrat de prestations de nettoyage
- un contrat de dératisation et désinsectisation,
- un contrat de télésurveillance.

- 2.3.3 Les travaux réalisés par la Ville : aucune intervention en 2009

2.3.4 Les investissements réalisés

- remplacement mousse réception salle de gym
- remplacement machine de musculation
- réparation trampoline
- réparation panier de basket
- réparation gradins escamotables Sud
- remplacement pendrillons
- éléments de scène

.....

3) L'EXPLOITATION COMMERCIALE EN 2009

3.1 - La programmation

Durant l'année 2009, 63 manifestations publiques se sont déroulées aux Arènes avec un total de 156 896 spectateurs.

Elles se répartissent comme suit :

- Les spectacles et concerts : 26 pour 64 414 spectateurs (16 pour 37 986 spectateurs en 2008),
- Les manifestations sportives : 22 pour 73 647 spectateurs (24 pour 76 412 spectateurs en 2008),
- Les manifestations événementielles : 15 (7 économiques et 8 événements spéciaux pour 18 685 spectateurs).

En 2008 il y avait eu 61 représentations publiques pour un total de 129 651 spectateurs.

Ainsi, le nombre de spectacle a connu un essor par rapport à 2008, idem pour le nombre de manifestations sportives.

La conjoncture économique actuelle n'a pas épargné les Arènes, bien au contraire, car le budget loisir est pour la plupart des gens celui amputé en premier lieu, toutefois, cela ne remet en aucun cas en cause l'outil.

3.1.4 La programmation prévisionnelle pour 2010 : outre les matches de handball déjà programmés, l'OPEN de Moselle se déroulera aux Arènes en Septembre et les championnats du monde de trampoline et tembling en novembre. Se déroulera également un grand gala de catch en janvier. Les clubs prendront possession des lieux le 13 juin pour des démonstrations destinées au public. Quant aux artistes, on notera les prestations attendues de Nicolas CANTELOUP, Florence FORESTI, Christophe MAE ou encore GAROU.

3.2 - L'utilisation des espaces

3.2.1 La grande salle :

L'OPEN de Moselle, le Handball Féminin et le championnat d'Europe de Basket ont connu un vif succès populaire cette année encore, et l'élection de Miss Lorraine – Reine de la Mirabelle s'est déroulée dans les meilleures conditions.

3.2.2 Les salles annexes :

Les salles annexes ont été occupées par les scolaires et les clubs par 124 878 personnes contre 116 966 en 2008. Le total horaire d'occupation de ces salles correspondant à 10 014 h (soit 985 de plus que l'an dernier)

3.2.3 Les journées d'utilisation Ville de Metz (20 journées annuelles prévues au contrat + 3 jours reliquat de l'année précédente). Avec le reliquat de l'année précédente, 23 journées ont été totalisées : pour le déroulement des matches de handball de Metz Handball (12 j) et pour l'organisation du show mirabelle (2 j), pour le championnat d'Europe de Basket (3j), pour l'OPEN de Moselle (3j), pour le Conseil Général et Forum Entreprendre (3j).

3.2.4 Comptabilité analytique par manifestation.

Ce document, joint en annexe au Rapport d'Activité fait apparaître un solde positif de 450 687 (contre 274 380 € en 2008), qui se traduit par :

Total recettes : 1 047 710 €	(872 171 € en 2008)
Total dépenses : 597 023 €	(597 791 € en 2008)

3.3 - Les actions de communication, promotion

Des actions de «relations publiques» ont été engagées : animation de Noël ; présentation de l'arbre de noël sur le spectacle de Valérie Lemercier ; cartes de vœux et cadeaux de fin d'année et cocktail de fin de saison salles annexes ; présentation des prestations Tapis Rouge sur le concert de Patrick Bruel.

Des actions publicitaires ont été engagées par de la publicité écrite, affichée, distribuée ou encore insérée dans le journal KAZOO.

La dépense totale pour ces actions s'est montée à 27 996,99 € (31 449,38 € pour 2008).

3.5 - La tarification et son évolution

Suite au renouvellement du contrat de délégation de service public prenant effet le 1^{er} août 2008, aucune modification des tarifs n'a été effectuée depuis la signature de ce nouveau contrat.

3.6 – Le bilan comptable

Le bilan comptable a été attesté le 8 avril 2010 par Monsieur ZIRAH Michel Expert comptable.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

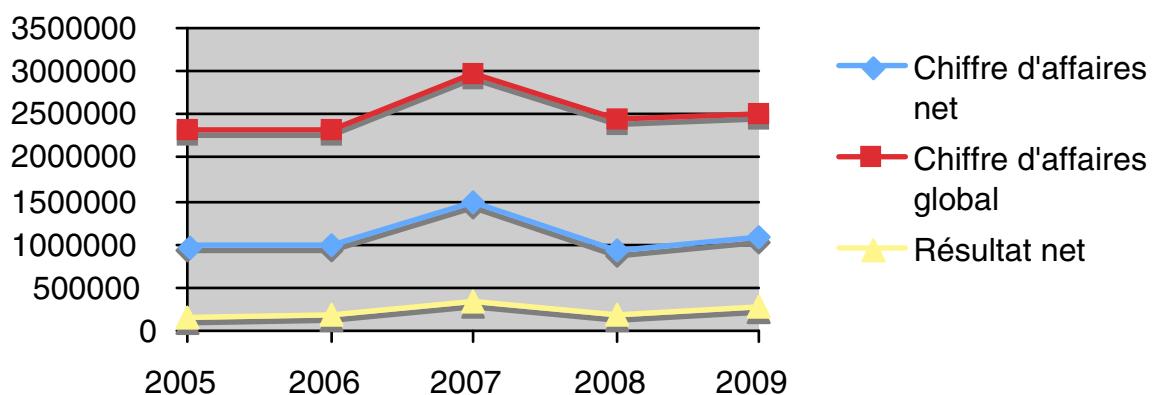
Les comptes annuels joints au Rapport d'Activité 2009 des Arènes de Metz, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	946 428 €
Chiffre d'affaires :	1 088 297 €
Résultat net comptable :	269 802 €

- Compte de résultat (en € HT) :

OPÉRATIONS	2006	2007	2008	2009	Evolution n/n-1
Chiffre d'affaires net	980 965 €	1 474 971 €	930 865 €	1 088 297	+ 16,91 %
Autres produits d'exploitation	1 345 895 €	1 486 938	1 507 124	1 421 573	- 5,68 %
TOTAL	2 326 860 €	2 961 903	2 437 989	2 508 871	+ 2,95 %
Achats	412 707 €	575 555 €	474 804	424 464	- 10,60 %
Services extérieurs	875 027 €	1 023 070 €	923 488	907 907	- 1,69 %
Frais de personnel	437 853 €	453 488 €	503 746	494 490	- 1,84 %
Impôts, taxes et versements assimilés	48 101 €	35 314 €	38 537	43 952	+ 14,05 %
Dotations aux amortissements	127 455 €	134 139 €	123 917	165 054	+ 33,20 %
Autres charges	247 311 €	405 800 €	208 822	222 645	+ 6,62 %
TOTAL	2 148 454 €	2 627 365 €	2 273 313	2 258 512	- 0,65 %
Résultat d'exploitation	178 406 €	334 538 €	164 676	251 359	+ 52,64 %
Résultat financier	10 842 €	19 118 €	15 689	59	99,63 %
Résultat exceptionnel	790 €	688 €	-	18 384	-
RÉSULTAT NET	188 459 €	354 345 €	178 282	269 802	+ 51,33 %

CA et résultat net sur 5 ans



Provision au compte GER pour une somme totale de 69 334 €

Réalisé : valeur engagée 40 892 €
qui comprend notamment :

- le remplacement mousse réception salle de gym
- remplacement de tapis praticable gymnastique rythmique
- remplacement de machine de musculation
- réparation gradins escamotables sud
- remplacement élément de scène

• La contribution pour contrainte de service public versée en 2009 par la Ville est de 1 358 000 € HT, en contrepartie de :

- mise à disposition des salles annexes (29 480 h)
- mise à disposition de la grande salle (20 j Ville)
- servitudes concerts & spectacles (480 places)

• Perception Ville :

- l'intérressement lié au chiffre d'affaires : 142 572 €
- la redevance d'affermage : 69 500 €
- la redevance d'occupation : 1 000 €

4) LES EVENEMENTS MARQUANTS

4.1 - Les évènements sportifs

- 10 février : Les arènes du foot (1 920 spectateurs)
- 28 février et 1^{er} mars : Rock'N Beach Soccer (5 504 spectateurs) organisé au profit de la fondation Abbé Pierre, ce tournoi de beach soccer est l'œuvre des frères Cantona et de Karim Baffir.
- du 19 au 27 septembre (29 821 spectateurs) à l' OPEN de Moselle
- 24 octobre et 14 novembre : matches de la champion's league de handball féminin (2 332 et 1 907 spectateurs)

4.2 - Les évènements culturels majeurs

- 17 et 18 janvier : Hello And Goodbye (4 121 spectateurs)
- 10 mars : Nicolas CANTELOUP (3 960 spectateurs)
- 17 mars : Patrick BRUEL (2 954 spectateurs)
- 18 mars : il était une fois Franck DUBOSC (4 075 spectateurs)
- 1^{er} avril : BENABAR (5 054 spectateurs)
- 12 et 13 avril : Holiday On Ice Energia : 6 773 spectateurs
- 23 octobre : CALOGERO (3 902 spectateurs)

4.3 - Les évènements économiques

- 4 juin : convention Batigère (1 550 personnes ont assisté à l'assemblée générale)
- 18 et 19 novembre : Forum entreprendre (4 200 personnes)

5) LES PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

5.1 - *Les pistes de progrès pour les utilisateurs des salles annexes :*

- Salle gymnastique artistique : pose d'espaliers et rénovation des fosses de réception,
- Salle gymnastique rythmique : mise à disposition moquette entraînement,
- Salle de musculation : création d'un espace cardio avec 5 vélos, d'un espace haltères avec protection sol et appareil musculation vis-à-vis avec adaptation d'utilisation par les personnes handicapées,
- Espace accompagnateur : aménagement avec mobilier type bar/terrasse,
- Arts martiaux 1 et 2 : mise en place de deux sacs de frappes.

La billetterie est ouverte aux licenciés des salles annexes les mercredis après midi : depuis 4 ans les licenciés d'une association utilisant les salles annexes des Arènes bénéficient d'un tarif préférentiel sur les manifestations se déroulant aux Arènes.

5.2 - *Les pistes de progrès pour les utilisateurs de la grande salle :*

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès du public lors des manifestations suivantes : Rock'n beach soccer, Metz Handball/Copenhague, Patrick Bruel, Celtic Legend et La rue Ketanou, afin d'améliorer les services.

La majorité apprécie les Arènes pour la facilité des réservations et l'espace du site. Par contre, quelques-uns le trouvent froid et inconfortable ce qui ressort déjà des enquêtes précédentes. Le manque de parking a également été soulevé mais, avec l'ouverture du parking souterrain de l'Amphithéâtre, le problème devrait se résoudre.

5.3 – *Piste de réflexion*

Une réflexion est menée pour accroître la capacité d'accueil d'ensemble de l'équipement et donc de la grande salle afin de maintenir l'attractivité de l'équipement dans un secteur en pleine évolution.

LE CREMATORIUM

1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - Le déléataire du service

Il s'agit de la Société des Crématoriums de France (SA), dont le siège social est situé à Bailleul, 150, avenue de la Libération (59270). La Société des Crématoriums de France gère d'autres crématoriums en France (dont Poitiers, Saint-Ouen l'Aumône, Nîmes, Aix-en-Provence, Fort-de-France, Caen, Auxerre, Evreux, Annecy...).

Le déléataire est titulaire, depuis le 5 juillet 2006, de l'habilitation préfectorale lui permettant d'exploiter le crématorium. Cette habilitation est valable six ans. Suite au changement de Directeur, le gestionnaire du crématorium est titulaire d'une habilitation préfectorale délivrée le 28 janvier 2009 et valable jusqu'au 4 juillet 2012.

Le déléataire n'exerce aucune activité de Pompes Funèbres, ce qui lui permet d'assurer une stricte égalité de traitement entre les différents opérateurs funéraires du secteur.

1.2 - Date d'effet du contrat

23 juillet 2004.

1.3 - Date de fin du contrat

6 juillet 2026.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

2.1 - La nature du service exploité

La concession porte sur la conception, la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium dans l'enceinte du cimetière de l'Est.

2.2 - Le nombre de salariés affecté au service

En 2009, 2 personnes sont affectées au site à temps plein dont 1 directeur et 1 assistant funéraire. Ces 2 emplois à durée indéterminée ont représenté en 2009, avec les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérim, 2,15 emploi équivalent temps plein. En 2009, Monsieur Gilles BONGIOVANNI a succédé à Monsieur Eric MARCHAND en qualité de Directeur de l'établissement.

On rappellera à cet égard qu'en vertu du contrat de délégation (art. 26), il est fait obligation au concessionnaire d'affecter 3 personnes à temps partiel au service, dès l'ouverture du crématorium afin de pouvoir disposer en permanence de deux équivalents temps plein pour assurer le service.

Au-delà de 1000 crémations par année civile, les trois salariés doivent être employés à temps complet.

2.3 - Les travaux et investissements réalisés

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont la construction, sur un terrain d'une superficie de 2 950 m², d'un crématorium d'une surface totale de 705 m², lequel comprend :

- a) une partie publique, composée en particulier d'un espace d'accueil, d'un salon d'attente, du bureau de la direction, d'un bureau d'accueil des familles, de deux salles de recueillement, d'un salon des retrouvailles, d'un condouloir, d'une salle de remise des urnes et de visualisation et des sanitaires publics ;
- b) une partie technique à l'usage exclusif du délégataire, composée en particulier de deux sas de départ, d'un accès technique pour les pompes funèbres, d'une salle de transfert, d'une salle technique pouvant accueillir 2 appareils de crémation et équipée à ce jour d'un seul four, d'un pulvérisateur de calcius et d'une armoire de transfert des cendres, d'un local de dépôt provisoire des urnes, d'une salle de détente pour le personnel, de vestiaires et sanitaires, d'un local matériel et d'un local chaufferie ainsi que 8 cellules réfrigérées (installation des 8 cellules le 28 octobre 2009).

En juillet 2007, la zone extérieure de circulation des véhicules techniques a été agrandie par le concessionnaire.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - Les chiffres clés du service

Durant l'année 2009, le crématorium a effectué 710 crémations dont 681 crémations d'adultes, 1 crémation d'enfant de 1 à 12 ans, 12 crémations d'enfants de moins d'un an, 1 crémation d'indigent et 12 crémations de reliquaires de restes mortels, 2 crémations d'ossements pour la Ville de Metz et 21 crémations de pièces anatomiques, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 51,75 % (le taux d'utilisation est obtenu en comparant le nombre effectif des crémations de l'année à la capacité maximale du crématorium).

Par ailleurs, on dénombre en 2009, 465 locations de salles de recueillement et 29 dispersions de cendres au Jardin du Souvenir. En 2009, 37 urnes étaient en attente dans l'établissement.

Pour 2010, le concessionnaire prévoit de réaliser 747 crémations, soit une augmentation de 5,21 %. Il est rappelé qu'en vertu du contrat de délégation (art.6), le concessionnaire devra procéder à l'installation d'un second four dès que le nombre de crémations sera supérieur à 1000 par an.

Conformément aux dispositions de l'article 36 du contrat de concession, le délégataire s'est acquitté auprès de la Ville, pour l'année 2009, d'une redevance d'exploitation d'un montant de 5 566,18 euros et d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 642,60 euros.

3.2 - La tarification

Les tarifs du crématorium ont été augmentés au 3 juillet 2009.

Ils se décomposent comme suit :

- Crémation adulte : 492 euros TTC (486 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)
- Crémation d'indigents, d'enfants de 1 à 12 ans ou de moins de 1 an : gratuit (inchangé)
- Crémation de restes anatomiques : 233 euros TTC (230 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)
- Crémation de restes mortels exhumés : 233 euros TTC (230 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)
- Crémation d'ossements pour la Ville de Metz : 383 euros TTC (378 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009) (reliquaire de la taille d'un cercueil)
- Location salle de recueillement (45 mn) : 118 euros TTC (116 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)
- Location salle de recueillement (lh30) : 174 euros TTC (172 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)
- Dispersion anonyme des cendres au Jardin du Souvenir : 40 euros TTC (39 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2009)

3.3 - Informations financières

Compte de résultat :

Les comptes annuels joints au Rapport d'Activité 2009 du crématorium de Metz, se caractérisent par les données suivantes :

OPÉRATIONS	2008	2009	Evolution n/n-1
Chiffre d'affaires net	320 330 €	340 101 €	+ 6,17 %
Autres produits d'exploitation	13 045 €	4 393 €	-66,32 %
TOTAL	333 375 €	344 494 €	+ 3,34 %
Achats et autres	196 972 €	216 197 €	+ 9,76 %
Frais de personnel	98 676 €	121 809 €	+ 23,44 %
Impôts, taxes et versements assimilés	8 509 €	14 981 €	+ 76,06 %
Dotations aux amortissements	92 968 €	75 065 €	- 19,26 %
Autres charges	7 205 €	7 187 €	- 0,25 %
TOTAL	404 330 €	435 239 €	+ 7,64 %
Résultat d'exploitation	-70 955 €	-90 745 €	+ 27,89 %
Résultat financier	-43 359 €	-39 714 €	-8,41 %
Résultat exceptionnel		2 400 €	-
Participation salariés	1 188 €	759 €	- 36,11 %
RESULTAT NET	-115 502 €	-128 818 €	- 11,53 %
Redevances versées à la Ville	6 656,57 €	7 208,78 €	+ 8,30 %

3.4 - Observations des usagers

Elles sont recensées dans le Livre d'Or mis à disposition des familles au crématorium. Les familles soulignent pour l'essentiel la qualité de l'accueil et de l'accompagnement par le personnel du crématorium. Un grand nombre de remarques portent également sur l'absence d'un parking aux abords immédiats du crématorium. Ce dernier point a été résolu en 2007 par l'aménagement par la Ville de Metz d'un parking dans l'enceinte du crématorium et à l'usage exclusif de cet équipement. Il s'agit d'un parking comprenant 12 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite.

Ce parking est d'ores et déjà utilisé avec satisfaction par les familles.

En 2009, aucune réclamation de familles n'a été enregistrée. Par ailleurs, une brochure du crématorium est disponible depuis octobre 2006 pour améliorer l'information du public notamment par l'intermédiaire des entreprises de pompes funèbres.

Un nouveau règlement intérieur du crématorium a été signé par la Ville de Metz et la Société des crématoriums de France le 28 août 2009 afin de prendre en compte la nouvelle loi funéraire n°2008-1350 du 19 décembre 2008. Il est à la disposition du public au crématorium.

4) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

En 2007, la principale mesure d'amélioration de l'accueil du public passait par la réalisation d'un parking à l'usage exclusif du crématorium. Comme précisé précédemment, ce parking a été

réalisé par les services techniques municipaux et est d'ores et déjà utilisé par les familles, répondant ainsi à une véritable attente.

La Direction du crématorium considère comme suffisante l'amplitude horaire de l'ouverture au public du crématorium. Ce dernier est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, ainsi que le samedi de 10 heures à 12 heures pour l'accueil des familles et les crémations.

Le crématorium organise actuellement une fois par an, à la Toussaint, une journée « portes ouvertes » pour permettre aux familles qui le souhaitent de visiter l'équipement et obtenir tous renseignements relatifs à la crémation. La Direction du crématorium a organisé une journée du Souvenir le samedi 1er novembre 2009.

Enfin, le crématorium offre depuis 2006 la possibilité aux familles qui le souhaitent d'organiser à l'issue du recueillement un moment convivial permettant aux personnes de se retrouver dans le condouloir pour prendre une collation. Le crématorium loue aux familles cet espace et les familles font ou non appel aux services d'un traiteur (dans ce cas, la location de la salle de recueillement est de 1h30 au lieu de 0h45 habituellement).

De juillet 2008 à décembre 2009, le crématorium de Metz a effectué des enquêtes de satisfaction des familles : il en ressort que l'accueil réservé aux familles est jugé satisfaisant voire très satisfaisant à 98,24 %, le déroulement du moment de recueillement répond aux attentes des familles à 96,49 %, les familles recommanderaient l'établissement à 96,05 %.

Enfin, en 2009, la société des crématoriums de France a travaillé avec la société Bureau Véritas sur la création d'un référentiel de certification de services destiné à la gestion d'un crématorium. Cette démarche, qui vise notamment à rassurer les familles et conforter la notoriété de l'établissement certifié, ainsi qu'à garantir une qualité de service homogène dans toute la France et professionnaliser le métier, conduira à un audit de certification à Metz le 23 juin 2010.

1.3 ENERGIE ET EAU POTABLE



CHAUFFAGE URBAIN

1) INTRODUCTION

La période retenue pour les rapports est l'année civile. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

2) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le déléataire du service

Il s'agit de l'Usine d'Electricité de Metz en remplacement de la Société Technique d'Exploitation du chauffage à distance de Metz-Borny (STEB) suite à la nouvelle Délégation de Service Public pour la Production et la Distribution de Chaleur sur Metz Est.

2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1^{er} juillet 2005

2.3 – Date de fin du contrat

30 juin 2025

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009

3.1 – La nature du service exploité

Le Concessionnaire est chargé de gérer, entretenir et d'exploiter, développer les ouvrages du réseau de chaleur de Metz Est que la Ville de Metz lui a confiés à la fin de la précédente Délégation de Service Public

Ces ouvrages sont composés notamment de :

A) Une chaufferie centrale, située 1, rue des Nonnetiers à Metz, d'une puissance totale de 76,9 MW équipée des 3 générateurs suivants :

- 1 chaudière à tubes d'eau (Fioul lourd TBTS) d'une puissance de 32,9 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 17,2 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 26,8 MW

B) Une distribution de fluide calorifique qui alimente les sous-stations par deux réseaux :

- Un réseau haute pression d'une longueur d'environ 11.3 Km, fonctionnant en régime nominal sous une pression de 25 bars et à des températures de 170 °C à l'aller et 90°C au retour ;
- Un réseau basse pression d'une longueur d'environ 7.2 Km fonctionnant en régime nominal avec des températures de 105 °C à l'aller et 75°C au retour.

C) Des sous-stations de chauffage urbain alimentées par le réseau de distribution :

- 57 sous-stations à haute pression,
- 31 sous-stations à basse pression,
- 6 sous-stations mixtes.

Le réseau de chaleur de METZ Est assure le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de logements (plus de 5100) et d'équipements (représentant environ 4900 équivalents logements).

Au total ce sont un peu plus de 10 000 équivalents logements qui sont desservis par ces installations. Les besoins de l'ensemble des usagers sont d'environ 100 000 KWh pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Cinq personnes sont affectées au service concédé (1 technicien d'entretien 2^{ème} degré, 1 technicien d'entretien réseau, 1 agent technique 1^{er} degré, 1 chef ouvrier et 1 ouvrier professionnel).

D'autres services de l'UEM peuvent intervenir :

- Le service production pour l'exploitation du réseau de chaleur
- Le service commercial pour les actions commerciales
- Le service Comptabilité Finances pour le recouvrement et l'établissement des comptes annuels
- L'accueil et gestion clientèle pour l'établissement des factures
- Le service Exploitation Maintenance pour la gestion des dépannages.

3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état des équipements)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

1) Raccordements nouveaux clients :

Les nouveaux raccordements intervenus en 2009 sont les suivants :

- Centre médico-sportif, 75B rue Claude Bernard
- ENIM 1 route d'Ars Laquenexy
- Résidence Belletanche, 137 avenue de Strasbourg
- RMB Europe centre commercial CORA Metz Technopole, 10 Boulevard solidarité

2) Extensions des réseaux :

En 2009, les extensions suivantes ont été réalisées :

- Réalisation de l'extension du réseau BP vers le quartier des Ecoles (ENIM et IPEFAM),
- Mise en service sous station HP/BP Supelec et mise en service ENIM et IPEFAM sur réseau,
- Extension réseau HP DN100 sur 130 m, mise en service sous station HP/BP en vue de l'alimentation de l'Hypermarché CORA
- Raccordement du centre médico-sportif,
- Raccordement en BP de l'immeuble 137-139 Avenue de Strasbourg,
- Mise en place de vannes pour raccordement ENSAM en 2010.

3) Renouvellement des réseaux :

Le programme des travaux réalisés en 2009 est indiqué ci-dessous :

- Rue du Barrois : réfection caniveau, tuyauterie, support et calorifuge (400m en DN 400),
- Boulevard de Guyenne : remplacement de deux coudes et suppression vidanges avec création PBV,
- Boulevard d'Alsace : Traversée vers Boulonnais, remplacement tuyauterie et supports calorifuge (32m en DN 160),
- Rue du Fort des Bordes : réfection du caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (40m en DN 40 et 125m en DN 200).

4) Principaux travaux neufs dans la centrale :

- Rénovation de l'isolation thermique de la cheminée,
- Mise en place de garde-corps et de portiques en centrale,
- Début de travaux d'automatisation de la chaudière 5.

3.4 – Les événements marquants en 2009

Le réseau de chauffage urbain de Metz Est a été alimenté à 94 % par l'interconnexion des deux réseaux Metz Cité et Metz Est (prévue dans le contrat de DSP et mise en service fin 2007) qui permet d'importer la chaleur en provenance de Chambière.

7 fuites ont été recensées ce qui marque un net recul par rapport à 2007 (22) et 2008 (14) mais nécessite cependant de maintenir une vigilance sur la rénovation des réseaux.

4) L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 – Les chiffres clés du service

La chaufferie est équipée d'un générateur fioul (32.9 MW) et de 2 générateurs charbon (total de 44 MW).

Au 31/12/2009, le nombre d'Unité de Répartition Forfaitaire est de 104 449, en augmentation de 5048 URF par rapport à fin 2008 (+ 2400 pour le CORA, + 960 pour l'ENIM, + 700 pour le Centre médico-sportif et + 988 pour la Résidence Belletanche).

Le taux de rendement de la chaufferie atteint 75.3 % (pour mémoire, la chaufferie n'est utilisée que pour 3% du besoin).

Le rendement global est de 88.1 %.

Les pertes réseaux, lesquelles caractérisent l'évolution de l'état du calorifuge, atteignent 10.7 % (stable par rapport à 2008)

4.2 – Observations sur les consommations

La production de chaleur a été assurée par 1080 tonnes de charbon pour produire 7 452 971 KWH.

Il est à rappeler que le tonnage de charbon encore utilisé en 2007 était de 11 000 tonnes et que cette diminution significative du tonnage de charbon provient de la mise en service de l'interconnexion des deux réseaux de chaleur de Metz (mise en service le 17 octobre 2007).

Celle-ci permet d'alimenter la quasi-totalité de l'année le réseau de Metz Est à partir de la centrale de Chambière.

La centrale de Metz Est assurera uniquement le secours ou la fourniture de chaleur lors des pointes, les mois les plus froids de la saison.

En 2009, l'interconnexion a permis de fournir 102 245 262 KWh. (94 % des besoins)

La chaleur livrée aux sous-stations s'élève à 97 331 707 KWH en très légère hausse de 0.6 % par rapport à la période précédente.

5) **INFORMATIONS FINANCIERES**

5.1 – Tarifs et chiffre d'affaires

Les tarifs variables au 31/12/2008 étaient :

- 1) 30.62 € HT par MWH pour le chauffage (contre 30.11 € HT au 31/12/2008) soit une hausse de 1.7 %.
- 2) 3.89 € HT par m³ pour l'eau chaude sanitaire (contre 3.82 € HT au 31/12/2008) soit une hausse de 1.8 %.

A ces tarifs dits variables s'ajoutent un tarif forfaitaire R2 pour le renouvellement des équipements.

Ce prix de 19.37 € HT par URF est en légère hausse (+3.4 %) par rapport au 31/12/2008.

Le prix total (R1 + R2) de vente de la chaleur a augmenté en 2008 de 2.3%.

Prix par MWH en € HT	2006	2007	2008	2009	Evolution N/N-1
Chauffage	24,26	23,07	30,11	30,62	+ 1.7 %
Eau chaude	3,09	2,94	3,82	3,89	+ 1.8 %
Forfait R2	17,97	18,39	18,73	19,37	+ 3.4 %

5.2 – Produits, charges et résultat économique de la gestion du service concédé (2009)

	Réel 2009
Chiffre d'affaires TOTAL	5 365 957
<i>Ventes production électricité</i>	
Metz Cité	5 230 940
Metz Est	
Cession interne de vapeur	
Ventes de chaleur	5 230 940
Chiffre d'affaires "CHALEUR FORCE"	5 230 940
Achats de gaz	
Achats vapeur	
Cession interne de vapeur	3 422 149
Consommat. Charbon Metz Cité	
Consommat. Charbon Metz Est	150 000
Consommat. fioul	
Total combustibles	3 582 139
Marge "CHALEUR FORCE"	1 648 802
Taux marge (% du CA activité)	32%
Chiffre d'affaires "ENERGIE"	5 230 940
Marge brute "ENERGIE"	1 648 802
Taux marge (% du CA energie)	32%
CA annexe	132 415
Production stockée	6 255
Production immobilisée	58 889
Facturation Prestations internes	
Facturation Prestations à URM	2 601
Autres produits	198 161
Autres approvisionnements	67 587
Autres charges : divers	395 804
Autres charges : gros entretien	359 997
Moyens généraux et informatiques	317 881
Sous-traitance interne	142 686
Sous-traitance URM	15 458
Services extérieurs & autres	1 298 413
VALEUR AJOUTEE	548 549
<i>Autres subventions d'exploitation</i>	
<i>Impôts et taxes</i>	<i>121 344</i>
Frais personnel : rémunérations	226 305
Frais personnel : charges sociales	140 323
Taux charges	62%
Frais personnel : autres charges	
Frais de personnel	366 628
EBE	60 577
Dotations amortissements	309 084
Dotations provisions	93 732
Reprises sur amort. & provisions	876 767
<i>Amortissements & Provisions</i>	<i>-473 952</i>
Autres charges de gest courante	50 201
Autres produits de gest courante	37 532
Produits / charges diverses	-12 668
RESULTAT EXPLOITATION	521 861
Produits financiers	14 596
Charges financières	
Résultat financier	14 596

Réel 2008	Ecart €
4 451 939	914 018
4 447 493	783 447
4 447 493	783 447
4 447 493	783 447
3 612 227	-90 078
89 357	70 633
3 601 583	-19 445
845 910	802 892
19%	102%
4 447 493	783 447
845 910	802 892
19%	102%
4 446	127 970
9 217	-2 982
86 837	-29 948
	2 601
100 500	97 661
98 772	-31 185
265 400	130 404
685 885	-226 888
259 291	58 590
139 923	2 783
12 944	2 514
1 362 216	-63 803
-415 806	964 356
134 007	-12 663
181 157	45 148
101 480	38 843
56%	6%
282 637	83 991
-832 450	893 027
382 331	-73 247
77 646	16 086
4 882	871 885
455 094	-929 046
48 295	1 905
41 683	-4 151
-6 612	-6 056
-1 294 157	1 816 018
	14 596
	14 596

5.3 – Résultat net

Le délégataire présente pour 2009 un chiffre d'affaires total de 5 366 k€ en hausse de 914 k€ par rapport à 2008. Le résultat d'exploitation s'établit à + 522 k€ en 2009 soit une augmentation de 1.8 M€ sous l'effet conjugué de l'augmentation de la marge brute et de la reprise sur provision R23.

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

L'année 2010 sera également consacrée à travailler sur la conclusion des dossiers des hôpitaux de Metz en vue de les raccorder dans le futur sur le réseau de chauffage urbain.

La mise en place d'une procédure d'information à l'attention des usagers lors d'une coupure de réseau de chauffage urbain pour maintenance ou rénovation des installations sera étudiée en 2010.

La mise en place d'un suivi de traitement d'eau et d'appoint sur les réseaux secondaires BP 109°C pour la pérennité des matériels installés.



EAU POTABLE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Description

Faits marquants de l'exercice

Qualité du service

II. INDICATEURS TECHNIQUES

Origine de l'eau

Récapitulatif des chiffres clés

Nombre d'abonnés par commune

Evolution des volumes vendus

Qualité de l'eau

III. INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs

Facture type

Autres indicateurs financiers

IV. TRAVAUX

Travaux réalisés en 2009

Propositions d'amélioration du service

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1- DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service des Eaux de la Ville de METZ assure l'alimentation en eau potable des 195 576 habitants des communes suivantes

- ARGANCY-OLGY-RUGY
- AY-SUR-MOSELLE
- LE BAN-ST-MARTIN
- CHARLY-ORADOUR
- CHIEULLES
- ENNERY
- FAILLY
- FLEVY
- HAUCONCOURT
- JURY
- LONGEVILLE-LES-METZ
- LORRY-LES-METZ (Partiellement)
- MAIZIERES-LES-METZ
- MALROY
- METZ
- MEY
- MONTIGNY-LES-METZ (partiellement)
- MOULINS-LES-METZ (partiellement)
- NORROY LE VENEUR (partiellement)
- PELTRE
- PLAPPEVILLE
- SAINT-JULIEN
- SANRY-LES-VIGY - MECHY
- SCY-CHAZELLES (partiellement)
- TREMERY
- VANTOUX
- VANY (VILLERS L'ORME)
- WOIPPY



et la fourniture d'eau en gros de manière continue ou en secours, aux collectivités et tiers suivants :

- ARS-SUR-MOSELLE
- HAGONDANGE
- LA MAXE
- UCKANGE
- SYNDICAT DES EAUX DE VERNY
- THIONVILLE
- GUENANGE
- NORROY LE VENEUR
- SAFE ASCOMETAL

- SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY
- SILLON DE L'EST MESSIN
- SYNDICAT DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLÉE DE L'ORNE
- SYNDICAT DE FLORANGE
- MONTREQUIENNE
- MONDELANGE
- RICHEMONT
- TALANGE

La gestion du service d'alimentation en eau potable de Metz a été confiée à la Société Mosellane des Eaux (SME) par un contrat de type affermage en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 années avec date d'effet au 1^{er} juillet 2003

Ce contrat fait l'objet de 4 avenants :

- n°1 du 20 décembre 2004 modification permettant de prendre en compte la Loi SRU,
- n°2 du 09 mai 2005 Modification de la formule de révision du tarif, suite à la disparition de certains indices,
- n°3 du 01 décembre 2005 Répercussion à la baisse sur le tarif Fermier de l'Aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse versée au Fermier pour les îlots concessifs,
- n°4 du 01 janvier 2007 prise en charge des frais lié à la reprise de la propriété des digues du lac de Madine par la ville de Metz.

Un avenant n°5 concernant l'augmentation du fonds de renouvellement des canalisations a été passé au conseil municipal du 18 décembre 2008 pour porter le montant du fonds à 3 millions d'euros.

En application du contrat du 23 juin 2003, les missions de la SME sont ainsi définies :

- Assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable nécessaire aux besoins de :
 - 32 076 abonnés en 2009 qui se répartissent sur 28 communes pour la fourniture au détail,
 - 17 collectivités, établissements publics ou tiers situés à l'extérieur du périmètre d'affermage (vente d'eau en gros de manière continue ou en secours)
- Assurer l'exploitation notamment l'entretien et la surveillance des installations
- Réaliser les travaux mis à la charge du Fermier par le contrat
- Conduire les relations avec les usagers du service
- Assurer le financement et la réalisation de travaux concessifs

L'agence de Metz située 9, rue Teilhard de Chardin à Metz, réalise tous les travaux de gestion et d'entretien des ouvrages du service des eaux :

- Branchements individuels
- Extensions de réseaux
- Protection incendie
- Travaux électriques et de surveillance

L'agence de Metz est composée de 75 agents.

Pour assurer la continuité du service en dehors des heures ouvrées, une astreinte (24 H/24, samedis, dimanches et jours fériés) est composée de 10 agents.

La Société Mosellane des Eaux est rattachée à VEOLIA EAU – Région Est, laquelle est présente dans les régions Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace.

La Direction Régionale Est de VEOLIA EAU est située à Metz 103, rue aux Arènes.

L'eau distribuée provient des installations de production suivantes :

Usine de traitement des eaux de Moulins les Metz	60 000 m3/jour
Station de pompage de Hauconcourt	9 600 m3/jour
Usine Sud	6 000 m3/jour
Station de pompage de Saint-Eloy	7 500 m3/jour
Source de Gorze	12 000 m3/jour
Sources de Lorry les Metz	A l'arrêt en 2009

La capacité totale de stockage des 12 réservoirs ou châteaux d'eau est de 84 200m3.

Noms des principaux réservoirs	Capacité des réservoirs (m3)
Haut de Wacon (semi enterré)	30 000
Haut de Bevoye (semi enterré)	20 000
Borny (semi enterré)	20 000
Plappeville bas (enterré)	2 500
Grimont (sol)	3 000
Maizières les Metz (tour)	1 000

Longueur totale du réseau d'eau : 836 290 mètres.

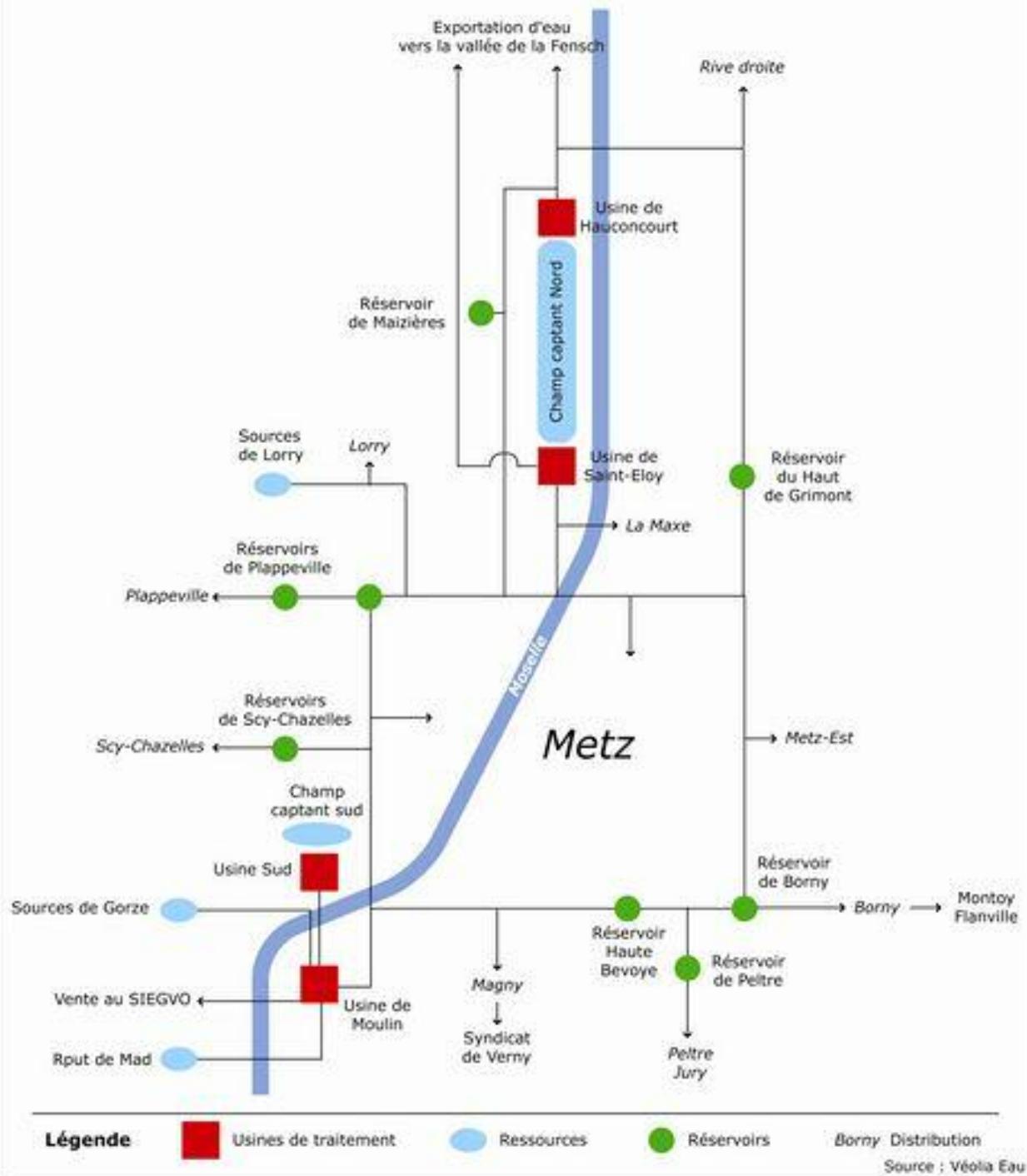
Linéaires supplémentaires posés en 2009 : 1 608 mètres

32 076 clients ont été recensés au 31.12.2009 (329 clients supplémentaires par rapport à l'année 2008, soit + 1 %).

16 201 537 m3 d'eau ont été vendus par la Société Mosellane des Eaux en 2009 soit une valeur stable par rapport à 2008 (-0.2%).

Le taux de rendement est passé de 78,2% en 2008 à 81,3% en 2009 (avec l'objectif de 83%).

Schéma simplifié du système d'alimentation en eau potable de la Ville de Metz



1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour l'année 2009, les principaux événements ont été les suivants :

- **Réalisation de 3 Millions d'euros de travaux de renouvellement (3 334 mètres réseaux + branchements),**
- **Mise en place d'une démarche de gestion patrimoniale des réseaux,**

La gestion patrimoniale mesure l'**optimum** technique et économique dans le temps et en gérant les risques.

Mise en place de cette gestion en plusieurs étapes :

- Capitalisation de données.
Passage de 3,5% à 100% de connaissance du réseau renseigné au niveau diamètre, matériaux et année de pose.
- Exploitation de l'historique des fuites

L'outil informatique permet d'optimiser le renouvellement du réseau d'eau potable par le calcul d'une **probabilité de défaillance** utilisant des modèles statistiques scientifiquement éprouvés.

Cette analyse peut être enrichie grâce à l'intégration de :

- Critères de « risques à éviter »: circulation, clients sensibles, approvisionnement en eau des tronçons critiques hydrauliquement...
- Critères d'opportunité : programme voirie, travaux sur les autres réseaux, implantation du projet METTIS ...

Année de faible production d'eau potable : la production a diminuée de 4,1% malgré une augmentation des volumes vendus en gros,

Sécheresse entre Fin Août et début Décembre : Année marquée par un fort déficit de précipitations en été et automne, augmentation du débit de restitution de Madine du 17/08/09 au 02/12/09 afin de maintenir un niveau suffisant au barrage d'Arnaville.

Activation par la DIREN du protocole sécheresse au 01/09/09 au 18/11/09.

- **Dépassements fréquents de la référence de qualité COT (Carbone Organique Total)**

Ces dépassements surviennent à des périodes de fortes pluviométries, où l'eau brute principalement traitée à Moulins présente une pollution organique importante.

Les filières des usines traitent en partie cette pollution organique mais la teneur résultante en COT dans l'eau traitée reste parfois supérieure à la référence de qualité.

La S.M.E. étudie cette problématique notamment avec l'utilisation de Charbon Actif en Poudre (C.A.P.) et de Charbon Actif en Grain (C.A.G.).

- **Modélisation hydraulique du réseau**

Cette modélisation est terminée, toutefois, il s'avère nécessaire de réaliser un calage précis avec les dernières données disponibles.

Ces travaux seront réalisés courant 2010.

- **Suivi topographique de la conduite de diamètre 900 mm dans la zone de glissement de Corny**

Des relevés sont réalisé tous les 6 mois par un cabinet de géomètres-experts, depuis 2001 une accélération des déplacements vertical et vers la Moselle de la conduite côté Corny sont observés.

Dans l'attente d'une mise en sécurité de cette conduite par son doublement, une solution alternative a été proposée, avec le stockage d'une canalisation de diamètre de 400 mm et l'utilisation en complément de la prise d'eau de secours de l'usine de Moulins les Metz.

- **Lancement du projet METTIS**

Afin de limiter les interruptions et perturbations de l'exploitation de la ligne METTIS, les canalisations doivent être dévoyées et renouvelées, sur un tracé allant de rue Charcot à Woippy jusqu'à la ZAC de Mercy en passant par le centre ville de Metz .

- **Projets d'implantation des nouveaux hôpitaux Mercy et Schuman et l'extension du Technopôle 2**

- **Hôpital de Mercy**

Le Syndicat des Eaux du Sillon de L'Est Messin a la compétence eau potable sur la commune d'Ars Laquenexy où se construit la future zone d'activité de Mercy et le Centre Hospitalier Régional.

L'alimentation de cette ZAC devra se faire à partir de la canalisation de DN 600 située route d'Ars Laquenexy à Metz.

Le Syndicat, Maître d'ouvrage de ce projet, doit lancer un appel d'offre pour réaliser ces travaux courant 2010.

- **Hôpital Schuman**

L'étude pour alimentation de cet hôpital situé sur les communes de Coincy, Vantoux et Nouilly, est en cours à partir du secteur de Borny avec un secours depuis le Haut de Saint Julien les Metz.

Metz Métropole a lancé des travaux pour l'alimentation provisoire de la base vie et du chantier fin 2009.

- **Bilan des fuites du début d'année**

En janvier 2009, les températures très basses (-20°C plusieurs jours) ont provoqué beaucoup de casses sur les canalisations.

La rapidité d'interventions des équipes a permis de limiter les pertes d'eau, et donc de réduire leurs impacts sur le rendement de réseau.

- **Travaux de génie civil au réservoir du Haut de Wacon**

Depuis plusieurs années, des fissures liées à des affaissements avaient été constatés dans la galerie technique périphérique du réservoir N° 1, et au niveau du tunnel situé entre les ouvrages.

Les expertises et sondages réalisés ont mis en évidence des tassements différentiels importants.

Pour remédier à ce problème, il a été décidé de réaliser les reprises de structures suivantes :

- **Renforcement des voiles de la galerie technique** par la réalisation d'une structure métallique entre les murs existants destinés à reprendre les efforts dus à la poussée des terres.
- **Renforcement des fondations du Tunnel** entre le réservoir et la station de pompage par une injection de résine sous $\frac{1}{4}$ des semelles de fondation du tunnel.
- **Travaux de sécurisation** avec réfection du réseau de drainage autour de l'ensemble du réservoir.

- **Digues de Madine**

Un protocole d'inspection des ouvrages avec une nouvelle fiche de suivi visuel, récapitulant les dégradations pouvant être les plus couramment observées sur les digues, a été mise en place avec l'aide du bureau d'études Coyne et Bellier.

- **Mise en place du petit ozoneur à l'usine de Moulins**

Afin de s'adapter à la baisse des consommations d'eau, un nouvel ozoneur a été mis en service en complément des deux existants.

Cet équipement permet de traiter un débit minimum de 3,5 Nm³/h contre 20 Nm³/h pour les deux anciens ozoneurs. Il peut ainsi fonctionner pour de faibles débits d'eau à traiter, seuls ou en complément de ceux déjà en place.

1.3) QUALITE DU SERVICE

Accueil de la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Société Mosellane des Eaux, 9 rue Teilhard de Chardin à METZ.

Le Centre Service Client «région Est» au 0 810 463 463:

Ce centre offre la possibilité aux clients d'effectuer directement l'ensemble de leurs démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

www.veoliaeau.fr et www.mosellane-des-eaux.fr :

Les sites internet clients permettent :

- d'accéder en direct aux informations (prix, qualité de l'eau, travaux en cours...)
- de gérer leur compte-client, régler leur facture
- de communiquer avec les conseillers clientèle par mél
- de bénéficier des différentes facilités proposées comme la mensualisation ou les services

additionnels comme l'assurance fuite,

L'alerte des consommateurs

Ce service opérationnel 24h/24, 7j/7 permet d'informer les consommateurs par téléphone, en cas d'incident grave sur le réseau de distribution d'eau potable.

Eau potable et qualité de l'eau

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24/12/2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées.

La qualité de l'eau est conforme et d'excellente qualité.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 – Origine de l'eau

VOLUMES PRELEVES PAR INSTALLATIONS (m³)

	2008	2009	% A/A-1
Usine de traitement de Moulins	12 406 336	11 783 563	-5,0%
Usine Sud	1 658 873	1 738 938	+ 4,8%
Sources de Gorze	2 716 538	2 288 882	-15,7%
Usine de Hauconcourt	2 397 544	2 338 315	-2,5%
Usine de Saint Eloy	2 814 218	2 378 589	-15,5%
Sources de Lorry	0	0	0
Montigny eau brute	25 396	0	
<i>VOLUME PRODUIT TOTAL (m³)</i>	21 338 004	20 378 433	- 4,5%

Les Sources de Lorry n'ont pas été utilisées en 2009 (surveillance de la qualité de l'eau). Un traitement complémentaire sur ce site vulnérable sera étudié.

2.2 – Récapitulatif des chiffres clés

	2008	2009	Evolution
Nombre de clients	31 747	32 076	1,0%
Nombre d'habitants	197 895	195 576	
Volumes produits (eau potable) en m ³	21 338 004	20 378 433	-4,5%
Volumes vendus total (en m ³)	16 239 862	16 201 537	-0,2%
Rendement du réseau	78,2 %	81,3 %	

NB : Le nombre d'habitants indiqué pour 2009 est une information fournie par l'INSEE qui ne procède plus à un recensement global, comme précédemment, mais à des recensements ponctuels sur une période de 5 années ce qui explique la baisse du nombre d'habitants indiqué.

2.3 – Nombre d’abonnés par commun

	2008	2009
ARGANCY-OLGY-RUGY	511	514
AY-SUR-MOSELLE	583	584
BAN-SAINT-MARTIN	824	824
CHARLY-ORADOUR	221	239
FLEVY	224	225
CHIEULLES	133	137
ENNERY	715	750
FAILLY	110	111
HAUCONCOURT	346	320
JURY	335	341
LONGEVILLE-LES-METZ	904	911
MAIZIERES-LES-METZ	2 880	2 900
MALROY	165	165
METZ	16 817	16 949
MEY	103	102
PLAPPEVILLE	778	781
PELTRE	711	712
ST-JULIEN-LES-METZ	1 116	1 122
SANRY-LES-VIGY	205	208
TREMERY	444	449
VANTOUX	333	333
VANY	149	149
WOIPPY	2 295	2 402
LORRY (desserte partielle)	119	120
RICHEMONT	2	2
TALANGE	1	1
MONTIGNY-LES-METZ (desserte partielle)	1	1
MOULINS (desserte partielle)	217	221
NORROY-LE-VENEUR (desserte partielle)	28	28
SCY-CHAZELLES (desserte partielle)	455	454

2.4 – Qualité de l’eau

L’eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

Les dispositions réglementaires (code de la Santé Publique – articles R. 1321-1 à R. 1321-66 et annexes 13-1 à 13-3) imposent des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- Être conforme à des limites de qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs,
- Satisfaire à des références de qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d’eau et d’évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ce texte définit précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquence d’analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégué. Cette surveillance comprend notamment :

- l’examen régulier des installations
- le contrôle de l’efficacité de la désinfection

- un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Le tableau ci-dessous dénombre les analyses effectuées selon le type de paramètres (bactériologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse.

Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuées.

	Contrôle officiel	Surveillance par le Délégataire
Microbiologique	1798	2 453
Physico-chimie	15 404	8 599

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité (eau traitée et distribuée) des 5 dernières années. Sur la base du contrôle officiel, le taux de conformité en 2009 s'établit à 100 % pour les paramètres bactériologiques et à 99.8 % pour les paramètres physico-chimiques (dépassements de la référence de qualité pour le Carbone Organique Total (COT)).

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de conformité des analyses bactériologiques / Microbiologique DDASS	99,70%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques DDASS	96,70%	100%	100%	98,06%	99.8 %

Qualité de la desserte en 2009 :

- La fiche de synthèse annuelle sur la qualité de l'eau de la D.D.A.S.S. fait état d'une excellente qualité bactériologique, exception faite de dépassements de la référence de qualité pour le Carbone Organique Total (COT).

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - Tarifs

La tarification et ses modalités sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

3.2 – Facture type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/2009 d'un client ayant consommé 120 m³ :

	M3	Prix unitaire HT au 31/12/09	Montant HT au 31/12/09	Montant HT au 31/12/08	% 2009/2008
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part SME)			17.88	17,64	
Consommation					
Consommation (part distributeur) 1 à 10 m ³	10	1.3172	13.17	11.08	
Consommation (part distributeur) 11 à 500 m ³	110	0,8106	89.17	70.74	
Consommation (part communale)	120	0,0956	11.47	11,47	
Préserv. des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0362	4.34	3,83	
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			136.03	114.76	+18.53 %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Consommation					
Consommation assainissement (part du Synd. Mixte Agglomération Messine)	120	1,1900	142,80	147,60	-3.25%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			142,80	147,60	-3.25%
ORGANISMES PUBLICS					
(taxes et redevances)					
Taxe sur les consommations d'eau (Etat)	120	0.3000	36.00	36.00	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,4240	50.88	50.88	
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0007	0.08	0,06	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			86.96	86.94	+0.02%
TOTAL HT de la facture			365.79	349,30	
TOTAL TTC de la facture			385.91	368,51	+4.72 %
Prix TTC du m ³ hors abonnement			3.06	2,92	+ 4.79 %

3.3 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET ANNEXE DES EAUX DE LA VILLE DE METZ

*** Recettes d'exploitation 2009**

Surtaxe : 1 198 046.66 €

*** Dettes du Service des Eaux**

En-cours total de la dette au 31.12.09 : **37 252.92 €**

Montant des annuités (capital + intérêts) payées au cours de l'exercice 2009 : **125 692.73 €**

IV - TRAVAUX

4.1 – Travaux réalisés en 2009

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité :

<u>Lieu ou ouvrage</u>	<u>Description</u>
Dossier de Déclaration d'Utilité Publique prise d'eau d'Arnaville:	2 270 €
Bouclage AEP rue de la Mouée à Metz :	4 744 €
Détournement AEP giratoire Baronête à Metz :	103 504 €
Détournement AEP pour aménagement giratoire RD4 à Metz :	63 808 €
Amélioration du débit des réseaux AEP dans diverses rues à Metz :	53 110 €
Sécurisation Usine de Moulins près Metz :	38 578 €
Sécurisation Diges de la Madine :	118 114 €
Travaux divers sur réseau :	80 530 €
Remplacement et remise en état des poteaux d'incendie de la Ville :	25 900 €
Suivi des digues de la Madine et d'Arnaville :	3 121 €

Travaux réalisés par le délégataire :

Renouvellements de canalisation

Lieu ou ouvrage	Description
MAIZIERES LES METZ - Rue de Metz	Renouvellement de 9 ml de DN 80, 20 ml de DN 100 et 3 ml de DN 150
METZ – Avenue André Malraux	Renouvellement de 12 ml de DN 100 et 368 ml de DN 150
METZ - Boulevard Georges Clémenceau, Rue de Salis	Renouvellement de 42 ml de DN 100
METZ - Rue du Barrois	Renouvellement de 386 ml de DN 400
METZ - Rue Baudoche, Rue de Gournay, Rue des Vosges	Renouvellement de 210 ml de DN 150
METZ - Rue Clovis	Renouvellement de 20 ml de DN 100 et 220 ml de DN 150
METZ - Rue de la Cheneau	Renouvellement de 62,5 ml de DN 100 et 706 ml de DN 150
METZ - Rue de Riom	Renouvellement de 54 ml de DN 100
METZ - Rue des Clercs	Renouvellement de 12 ml de DN 80
METZ - Rue du Coëtlosquet	Renouvellement de 76 ml de DN 150
METZ - Rue du Nire	Renouvellement de 210 ml de DN 63 et de 60 ml de DN 100
METZ - Rue Mazelle	Renouvellement de 72 ml de DN 80
METZ - Rue Winston Churchill	Renouvellement de 84 ml de DN 200
SCY CHAZELLES - Rue Schuman	Renouvellement de 6,5 ml de DN 80 et 270 ml de DN 100
AY SUR MOSELLE – Rue de la Brasserie	Renouvellement de 336,5 ml de DN 80 à 150
Metz – Rue en Jurue	Renouvellement de 94 ml de DN 110

Renouvellements de branchements

Lieu	Description
Contrat Ville de METZ	Renouvellement de 571 branchements au total
Dont les plus grosses opérations sont :	
METZ - Rue Baudoche	Renouvellement de 25 branchements
METZ - Rue de la Cheneau	Renouvellement de 80 branchements
METZ - Rue du Coëtlosquet	Renouvellement de 6 branchements
METZ – Rue Georges Clémenceau	Renouvellement de 17 branchements
SCY CHAZELLES – Rue Schuman	Renouvellement de 8 branchements
WOIPPY - Route de Briey	Renouvellement de 56 branchements

Renouvellement des organes hydrauliques

Lieu	Description
CHIEULLES – Rue Principale, angle route de Rupigny	Renouvellement d'une vanne DN 80
METZ – Avenue André Malraux, angle rue Lothaire	Renouvellement d'une vanne DN 400
METZ - Avenue Foch, angle avenue Jean XXIII	Renouvellement d'une vanne DN 125
METZ - Rue des clercs	Renouvellement d'une vanne DN 80
METZ – Rue du bon pasteur, angle rue du boulonnais	Renouvellement d'une vanne DN 400
METZ – Rue du Fort des Bordes, angle rue du Languedoc	Renouvellement d'une vanne DN 400
METZ - Usine de Saint Eloy	Renouvellement d'une vanne DN 100
METZ - Usine de Saint Eloy	Renouvellement d'une vanne DN 200
PLAPPEVILLE – Rue Jean Bauchez, angle chemin noir	Renouvellement d'une vanne DN 150
SAINT JULIEN LES METZ – Rue François Simon	Renouvellement d'une vanne DN 100
SAINT JULIEN LES METZ – Rue François Simon	Renouvellement d'une vanne DN 150
SAINT JULIEN LES METZ – Rue François Simon, angle rue Jean Burger	Renouvellement d'une vanne DN 150

Travaux sur les ouvrages de production

Lieu ou ouvrage	Description
BARRAGE ARNAVILLE	Rénovation du moteur M3 : changement des 2 roulements et entretien annuel
RES HAUT DE BEVOYE	Renouvellement du câblage pour permettre le pompage vers Borny par niveau bas
RES HAUT DE BEVOYE	Renouvellement du groupe de pompage n° 2
RES HAUT DE WACON	Importants travaux de restauration sur le génie civil
RES HAUT DE WACON	Renouvellement des deux débitmètres gérant la rechloration
RES SCY BAS	Renouvellement de la vanne motorisée de la pompe de refoulement n° 2
RES UCKANGE	Renouvellement de la centrale de l'alarme de contrôle et installation capteurs volumétriques
UPC MOULINS LES METZ	Renouvellement d'un analyseur de concentration d'ozone dans l'oxygène *
UPC MOULINS LES METZ	Renouvellement des 84 fusibles sur l'ozoneur n° 2 pour retrouver sa capacité de production optimale
UPC MOULINS LES METZ	Remplacement des PC des deux supervisions
UPC MOULINS LES METZ	Renouvellement des batteries et du chargeur 48 V sur la distribution électrique cellule Haute Tension
UPC MOULINS LES METZ	Renouvellement du SOFREL pré-chloration
UPC MOULINS LES METZ	Réparations diverses sur le génie civil (renouvellement des baies vitrées de l'usine)
UPC USINE HAUCONCOURT	Renouvellement du variateur de la pompe primaire 28
UPC USINE SUD	Renouvellement du turbidimètre d'eau brute

Renouvellement d'un analyseur de concentration d'oxygène dans l'ozone : ce qui permet d'affiner les réglages au niveau de l'injection d'ozone en préozonation et interozonation

Régénération du charbon actif des 4 filtres du site de Hauconcourt :

TRAVAUX CONCESSIFS (art.37) :

1) Charbon Actif Pulvérulent à Moulins les Metz

- Installation et Equipement terminés
- Dossier d'information transmis à la DDASS
- Mise en route prévue courant 2010

2) Télé – relève des compteurs

- En cours de finalisation

4.2 – Propositions d'amélioration du service

TRAVAUX PROPOSES EN 2010 :

Renforcement du réseau

Plusieurs renforcements de réseaux permettraient une amélioration de la distribution en eau potable:

- Bouclage de la canalisation DN 150 entre l'hôpital de Jury et la commune de Jury afin d'assurer l'approvisionnement en eau et la défense incendie pour les futures extensions,
- Renforcement de la canalisation DN 500, Chemin sous les Vignes à Metz Devant le Ponts : cette opération doit permettre une alimentation normale des quartiers Devant les Ponts, Plappeville, Woippy, Lorry les Metz et l'hyper centre lorsque le réservoir du Haut de Wacon est Hors Service,
- Réalisation de la 3ième tranche de travaux pour la canalisation DN 150, Rue Georges Ducrocq à Metz Queueleu : cela doit permettre un renforcement du secteur et notamment l'amélioration de la défense incendie,
- Détournement de la canalisation DN 400, la « 400 SNCF », sur 200 ml à Maizières les Metz : Elle est actuellement inaccessible à cet endroit, enfouie sous de la ferraille,
- Sécurisation Rue de la Charrière par une canalisation DN 300 à Metz Vallières dans le cadre du projet de l'Hôpital Schuman. L'ensemble du réseau de la Ville de Metz sera ainsi sécurisé => En attente du projet Hôpital Schuman,
- Sécurisation du secteur de Magny avec la création de deux by pass afin de prévenir une rupture et d'assurer la continuité de la distribution de Magny et l'approvisionnement du Syndicat des Eaux de Verny en cas de rupture, quelque soit l'endroit de la casse sur le feeder DN 600 Moulins-Hauts de Bevoge,
- Sécurisation de la conduite de diamètre 600 mm de St Julien les Metz (RD3) par la pose de deux vannes : cela permet la sécurisation de l'alimentation de Mey,
- Déviation de la canalisation d'adduction DN 900 ARNAVILLE / MOULINS LES METZ pour la transférer hors des risques de glissement de terrain. (Travaux reportés)
- Sécurisation de la conduite de diamètre 1100 mm en sortie du réservoir de Borny afin de prévenir une rupture.
- Renforcement sur 1600 ml de la canalisation DN 200 route de Lorry à METZ permettant l'amélioration de la distribution dans le secteur.

Travaux divers

- Mise en place de traitements aux UV aux arrivées de la Source de Gorze et de l'Usine Sud,
- DUP du Rupt de Mad / Moulins / Canal de Jouy / Prise d'eau dans la Moselle.
- Mise en place à l'usine de Moulins, d'un dispositif de mise à l'égout des premières eaux de lavage pour éviter une contamination des premières eaux après lavage par filtration sur sable.
- Protection contre les algues des rigoles des filtres à sable de l'usine de Moulins, par la pose sur chaque rigoles d'une bâche opaque ne laissant pas passer la lumière et évitant la photosynthèse. Les travaux sont en cours de réalisation.

2– SERVICE GERES EN REGIE



LE **CAMPING**

Créé en 1950, le Camping de Metz-Plage est géré en régie directe par le Service des Sports.

Son agrément préfectoral date de juillet 1959 et il a été classé camping 4 étoiles dès février 1970.

Ce classement a été confirmé en janvier 1997.

Ouvert désormais le vendredi de l'avant dernière semaine d'avril, eu égard à une demande croissante des touristes, il ferme ses portes début octobre.

Comme souligné dans le rapport d'activité de l'année 2008, le service avait mis en place en 2007 diverses mesures destinées à valoriser le camping, pour inciter les touristes à séjourner sur le site (WIFI et mise à disposition gratuite d'un ordinateur pour accéder gratuitement à Internet, location de vélos et vente de cartes de pêche sur place, accès gratuit à la piscine couverte dès le lendemain de l'arrivée, présentation d'un vaste éventail de brochures touristiques de la Ville et de la Région Lorraine. Un effort tout particulier a également été consenti sur la qualité de l'accueil)

Ces mesures ont été couronnées de succès comme il est possible de le constater sur cet état :

		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	TOTAL
2005	Entrées		1237	2270	4121	4348	1381	13357
	Nuitées		2061	4071	7362	7365	2536	23395
	RECETTES	10 132	22 102	37 466	38 579	15 420		123 699
2006	Entrées		1183	3070	5557	5077	1940	16827
	Nuitées		1928	4473	7620	7393	2808	24122
	RECETTES	12 605	26 188	41 381	39 915	15 738		135 827
2007	Entrées		1766	3260	5813	4378	1771	16988
	Nuitées		2479	4398	7943	6317	2601	23738
	RECETTES	15 076	27 652	44 205	39 879	16 108		142 920
2008	Entrées		2372	3131	6440	4774	1806	18523

	Nuitées	3750	5166	10044	8049	3107	30116
	RECETTES	22 967	35 849	59 987	53 832	24 169	196 804
2009	Entrées	240	2108	3087	6346	6050	2631
	Nuitées	310	3295	4492	9005	9223	4133
	RECETTES	2 022	25 229	33 271	56 451	63 465	32 130
							212 568

La répartition des effectifs saisonniers par emplois-métiers s'établit comme suit :

- hôtesse de caisse : 4
- veilleurs de nuit : 2
- agents de placement et d'accueil, 17 mois de personnels saisonniers répartis comme suit : 2 en mai, 3 en juin, 5 en juillet et août et 2 en septembre,
- Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs.

Ce dernier agent a procédé pendant la saison hivernale, à la pose de faux plafonds dans les deux blocs sanitaires ainsi qu'à l'épicerie, à la réalisation de fouilles en traversée d'allée et dans les gazons, pour alimenter en électricité 12 nouvelles places. Ces places ont été créées suite à l'abattage d'arbres malades et jugés dangereux.

Toute la signalétique du site a été refaite au sol et sur panneaux, pour inviter dès la saison 2010, les campeurs à s'installer eux même sur la place attribuée. Cette expérience va nous permettre d'économiser 5 mois d'agents placiers.

Il convient enfin de signaler que les prestations de nettoyage sont désormais confiées à une entreprise spécialisée. L'expérience a été partiellement concluante et sera renouvelée en 2010. Un effort sera fait particulièrement lors des grandes affluences de juillet et août, car le nettoyage matinal des sanitaires s'avérait insuffisant en fin d'après midi, pour les nouveaux arrivants. Une astreinte sera donc mise en place en 2010.